

MANDATURE 2014 - 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 21 JANVIER 2019 - 19 H EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h.

Mme Eléonore SLAMA, Conseillère d'arrondissement, Adjointe à la Maire, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2019-001), (27) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, Mme HONORÉ, Mme KOMITÉS, Mme MONTANDON, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Etaient excusés : M. GREGOIRE, M. HAAB et Mme ROTA.

Pouvoirs : Mme GROMBERG (pouvoir donné à Mme TAÏEB), M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme MARQUIS (pouvoir donné à M PEUTILLOT), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MOULIN (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à M. GREAU), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ.

Arrivée, à 19 h 20, de M. GREGOIRE, après le vote de la procédure d'urgence ;

Sortie, à 20 h , de M. GREGOIRE, après le vote de la délibération DASCO 122019-015 ;

Retour, à 20 h 05, de M. GREGOIRE, après le vote du vœu 122019-002, relatif aux collèges publics de l'est du 12^e arrondissement ;

Départ, à 20 h 40, de Mme SLAMA (pouvoir donné à M. ROMERO-MICHEL), après le vote du vœu 122019-001, relatif à l'accueil matinal des enfants dans les écoles maternelles isolées du 12^e arrondissement ;

Départ, à 20 h 45, de Mme KOMITES (pouvoir donné à Mme CHOPIN GENET), après le vote du vœu 122019-003, relatif au financement écologique de la gratuité partielle des transports en commun ;

Départ, à 20 h 50, de Mme VELAY-BOSC, après le vote du vœu 122019-004, relatif à l'aménagement de la place de la Bastille.

- DELIBERATION (122019-002) : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 3 DECEMBRE 2018.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2019. Je crois avoir vu tout le monde. Quelques-uns n'étaient pas là à la cérémonie des vœux. Je suis heureuse de vous retrouver pour cette séance du Conseil d'arrondissement.

Comme à notre habitude et conformément à notre règlement, nous allons commencer par approuver le procès-verbal de la séance précédente.

M. SEINGIER, vous êtes inscrit, je crois, sur ce procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Oui. Merci beaucoup. Il s'agit plutôt d'avoir un complément d'information concernant les dénominations de rue. Dans ce compte rendu, on fait apparaître ma prétendue ignorance crasse sur les procédures. Cela concerne le système de fonctionnement des rues. Mme VIEU-CHARIER expliquait que notre groupe se serait prononcé en amont sur les dénominations de rue. J'ai cherché mais je n'ai rien trouvé. Je voulais donc savoir si vous pouviez nous transmettre la preuve qu'il y a bien eu un vote en amont du Conseil d'arrondissement. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je laisserai le cabinet de Catherine VIEU-CHARIER vous répondre plus complètement mais, je vais tout de même dire quelques mots : il y a plusieurs procédures ainsi que des étapes facultatives et d'autres obligatoires. Les étapes facultatives sont les vœux présentés soit en Conseil d'arrondissement soit au Conseil de Paris. Je pense qu'il y a des situations différentes selon les différentes propositions. Je crois que Mme Catherine VIEU-CHARIER évoquait, en particulier, la dénomination de Martha DESRUMAUX pour le jardin. Celle-ci avait fait l'objet d'un vœu au Conseil de Paris qui avait été voté à l'unanimité.

Pour l'ensemble des délibérations concernant les dénominations, les propositions sont examinées par une commission en amont du Conseil de Paris. Celle-ci est composée de représentants de tous les groupes politiques du Conseil de Paris. Je pense donc que Mme Catherine VIEU-CHARIER vous avait fait état de cette procédure qui associe l'ensemble des groupes politiques. Elle avait dû dire que l'ensemble des dénominations soumises au vote du 12^e avaient été approuvées par l'ensemble des membres de cette commission parisienne.

Par principe - parce que c'est le cas - et pour avoir assisté à cette commission, il y a des débats. Il y a des noms qui ne font pas consensus ; vous l'avez souligné sur au moins l'un d'entre eux. C'est le cas en général à la commission mais, il y a une volonté d'équilibre. On a des exemples de dénominations à Paris qui ont pu faire débat. J'ai en tête celle de l'esplanade Jean-Paul-II devant Notre-Dame de Paris. Pour autant, il y a un accord afin de trouver un équilibre dans les dénominations. Je pense que c'est à cela que Mme Catherine VIEU-CHARIER faisait référence.

Je pense également à un vœu qui avait été présenté en Conseil de Paris par l'excellent groupe Écologiste de Paris disant qu'il était un peu dommage de ne pas respecter un minimum de délai de décence. C'est vrai qu'à plusieurs reprises, à la suite de décès de personnalités, c'était le concours de celui qui présentait en premier le vœu pour donner le nom de telle ou telle personnalité à tel ou tel lieu. Il s'agissait de dire qu'on n'était pas obligé de faire systématiquement un vœu mais des propositions à l'adjoint qui seraient ensuite examinées par la commission en amont du Conseil de Paris. L'idée était qu'il fallait apaiser ces sujets de dénominations pour chercher le consensus ; je l'ai toujours dit aussi.

Je regrette que sur un nom, il n'y ait pas eu l'unanimité dans le Conseil d'arrondissement. L'idée est d'avoir un équilibre sur l'ensemble des dénominations qui permette à cette Ville, dans les noms qu'elle attribue dans son espace public, de représenter la diversité de l'histoire de Paris et ses différentes étapes. Je veux bien transmettre votre demande auprès de Catherine VIEU-CHARIER pour repréciser ces points.

Est-ce que cela justifie pour vous des modifications du procès-verbal ? Non. Sur ce procès-verbal, il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 16 dont 4 pouvoirs

Pour : 16 voix dont 4 pouvoirs :

04 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
04 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
03 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 3 DECEMBRE 2018 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 21 JANVIER 2019.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme HONORÉ, Mme KOMITÉS, M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), M. MOULIN (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à M. GREAU), Mme PIERRE-MARIE, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

(DELIB 12-2019-002)

- **DELIBERATION (122019-005)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 7 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-003)

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Les délibérations qui ont fait l'objet d'inscriptions ne sont pas si nombreuses. Je me félicite donc du consensus sur celles qui n'ont pas fait l'objet d'inscription. Peut-être retrouverons-nous également le consensus dans celles qui ont fait l'objet d'inscriptions. En tout cas, par défaut et en creux, je vous remercie par avance pour la confiance sur celles qui n'ont pas fait l'objet d'inscription. »

- DAE 20190051 : *Marchés découverts alimentaires - évolution des droits de place applicables aux commerçants.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DAE 51 qui concerne les marchés découverts alimentaires et l'évolution des droits de place applicables aux commerçants. M. SEINGIER s'est inscrit sur cette délibération. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci. Effectivement, cette délibération prévoit une revalorisation annuelle des droits de place pour les marchés découverts de 1,5 % pour l'ensemble des commerçants à compter de janvier 2020 dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public. Or, les droits de place avaient déjà fait l'objet d'une augmentation tarifaire de 2,5 % pour les commerçants abonnés et de 5 % pour les commerçants volants dans la DSP actuelle.

Pour nous, cette augmentation n'est pas justifiée d'autant plus que des contraintes ne cessent de peser sur les commerçants en termes de normes écologiques ou par rapport à leurs contenants ou au stationnement puisque depuis la privatisation, avec les systèmes de verbalisation Streeteo ou Moovia, il y a de moins en moins d'aménagements pour que ces commerçants puissent stationner.

Fort de tout cela, nous sommes contre cette revalorisation et nous allons voter contre la délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Est-ce que cela mérite que l'on vous donne tout de même quelques explications ? Non, ça ne vous intéresse pas ! M. BOUIGUE ? »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Non »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non ! Quand même. Allez. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Pardonnez-moi, Mme la Maire. Je n'ai pas forcément besoin de répondre à l'explication de vote de M. SEINGIER. Je remarque juste, en l'occurrence, qu'il fallait lire la délibération dans l'autre sens c'est-à-dire que là où la Ville aurait dû appliquer 2,5 %

d'augmentation, elle fait un effort. La Ville constate que le contexte économique est difficile pour les commerçants et elle en tient compte. Plutôt que 2,5 % et 5 %, elle propose une augmentation de 1,5 %. On est plutôt sur l'idée d'aider les commerçants dans une période difficile en n'appliquant pas la revalorisation de 2,5 % et de 5 % que nous avons faite l'année dernière mais de 1,5 %. On n'est pas du tout sur l'idée de rajouter des entraves ou des contraintes par rapport aux normes. De plus, ce ne sont pas forcément des questions de normes, M. SEINGIER mais, peu importe, n'ergotons pas là-dessus.

Là où la Ville fait un effort, vous dites spontanément que nous n'entendons pas et que c'est injuste. Ce n'est pas injuste. C'est justement une question de justice que de ne pas augmenter comme les années précédentes parce que le contexte politique et économique est difficile. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Sur cette délibération DAE 51, j'ai compris qu'il y avait des votes contre. Des abstentions ? Non. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Écologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée, à **la majorité absolue**, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-004 AVIS)

- DAE 20190065 : Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés découverts alimentaires et des marchés de la création parisiens suite aux manifestations du 8 décembre 2018 - avenants aux contrats.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme MONTANDON, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Oui. Merci Mme la Maire. Cette délibération fera consensus mais je m’y suis inscrite car elle implique aussi quelques réflexions et quelques questions. En effet, le 8 décembre dernier, des manifestations ont engendré la fermeture de neuf marchés. Le 12^e a, en effet, été concerné avec le marché Beauvau, le marché découvert d’Aligre, le Cours de Vincennes et le marché Ledru-Rollin. Mais, les impacts économiques ne s’arrêtent pas seulement au 8 décembre et c’est pour cela que je voulais vous demander si vous aviez prévu d’autres exonérations de droits de place ou compensations pour les autres samedis impactés par les baisses de chiffre d’affaires et de fréquentation.

Dès le mois de décembre, notre groupe avait d’ailleurs fait les propositions suivantes : un fonds de secours pour ceux qui sont les plus impactés mais aussi une extension du travail dominical pour rattraper le chiffre d’affaires perdu et enfin une exonération des droits de terrasse et de la taxe de séjour.

Je profite également de cette délibération pour vous alerter sur la situation plus générale des commerçants et notamment ceux qui sont en rez-de-chaussée. Je pense que la Ville peut bénéficier de certaines marges de manœuvre lorsque des commerçants louent chez des bailleurs sociaux. Je voulais savoir si quelque chose avait été étudié dans ce sens par les bailleurs sociaux afin de concéder des baisses de loyer pour les commerçants qui ont été fortement impactés par la baisse de chiffre d’affaires qui dure depuis le mois de décembre. Cette réflexion est-elle engagée par la Mairie du 12^e et par les bailleurs sociaux ?

Nous voterons, bien sûr, favorablement cette délibération. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Effectivement, nous avons été confrontés, particulièrement le 8 décembre, à une situation tout à fait exceptionnelle. Même après les attentats de janvier et novembre 2015, on n’avait pas mis notre ville en berne à ce niveau-là. C’est vrai que dans le 12^e arrondissement, après échanges avec les commerçants et les présidents d’associations de commerçants, nous avons souhaité que les marchés découverts d’Aligre et Ledru-Rollin mais aussi Cours de Vincennes, qui étaient en limite de zone de réquisition de la préfecture de police, ne se tiennent pas le samedi matin.

Aujourd’hui, nous proposons, au travers de cette délibération, une exonération des droits de place puisqu’ils n’ont pas pu travailler. C’est vrai que la perte de chiffre d’affaires est importante du fait du non-travail sur cette journée mais, nous les avons entendus et nous avons répondu favorablement à leurs demandes sauf à celle concernant le travail dominical. D’ailleurs, beaucoup travaillent déjà le dimanche car beaucoup de marchés se tiennent ce jour-là.

Nous avons notamment répondu favorablement à leurs demandes de travail des 24 et 31 décembre. Ces journées n’étaient pas garanties. Elles étaient demandées par les commerçants des marchés découverts et nous leur avons accordé la tenue des marchés

ces deux jours-là. Cela n'est pas sans conséquence pour nous puisque la tenue d'un marché implique aussi du travail pour les agents de la Ville qui sont en charge notamment de l'installation et surtout du nettoyage. Ce qui nous avait beaucoup inquiétés ce samedi-là et les suivants, c'était le fait de mobiliser nos agents pour le nettoyage pendant 2,3 voire 4 heures selon les marchés et leur ampleur et leur exposition dans l'espace public face à des mouvements assez peu prévisibles des manifestants Gilets jaunes et ceux qui les accompagnaient.

Aujourd'hui, nous tenons parole avec cette exonération. Nous leur avons aussi communiqué les arrêtés de réquisition qui leur permettent de faire valoir leurs droits à leur assurance. Une partie de la perte de chiffre d'affaires peut ainsi être couverte.

Je me permets juste de préciser que la halle Beauvau est restée ouverte contrairement à ce que vous avez pu dire. Elle était sous vigilance. Je veux remercier les commerçants et les clients pour leur compréhension. Ils ont admis que ces marchés n'étaient pas là pendant ces samedis particuliers. Ils sont revenus les samedis suivants. Le 8 décembre est le seul samedi où les marchés ne se sont pas tenus. Dès le dimanche, à Aligre, il y a eu une surfréquentation du marché pour « compenser » les pertes du samedi voire une anticipation le vendredi.

C'est vrai que c'est une situation tout à fait exceptionnelle à laquelle a été confrontée notre ville. Celle-ci tend à se normaliser puisque les manifestations sont désormais déclarées en préfecture, avec des organisateurs identifiés qui seront des interlocuteurs du Préfet, sur un itinéraire qui est respecté et avec un service d'ordre mis en place par les manifestants. Du coup, les manifestations se déroulent de manière beaucoup plus apaisée ; en tout cas, dans le début de la journée même si l'on peut avoir encore des images violentes qui nous interpellent les samedis en fin d'après-midi. Dans le 12^e arrondissement, et à ma connaissance, il n'y a pas eu de dégâts majeurs pour les commerçants si ce n'est les pertes de chiffre d'affaires sur les marchés découverts. Nous sommes, par cette délibération, en train de les compenser partiellement et de les accompagner.

Vous l'avez vu, au niveau parisien, une enveloppe financière conséquente a été débloquée pour accompagner les commerçants mais, il n'y a pas de besoin clairement identifié dans le 12^e arrondissement de manière générique. Nous restons, bien évidemment, à leur écoute mais, il n'y a pas eu de dégâts comme nous avons pu le voir notamment sur les Champs-Élysées - et je m'en satisfais bien sûr - ou comme nous avons pu en voir par le passé sur certains itinéraires dans notre arrondissement.

J'ai compris que cette délibération ferait consensus. Je la sou mets donc au vote. Il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée, à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-005 AVIS

- DASCO 20190015 : Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2019-2020.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je me permets de saluer l'évolution des statuts de Paris qui font que, désormais, en arrondissement, nous allons nous prononcer sur une délibération qui jusqu'à présent nous était transmise uniquement pour information. Désormais, il n'y a plus de Département de Paris mais une Ville qui a un statut particulier. Elle assume les fonctions et les missions qui sont celles des Départements, notamment celle des collèges en général et de la sectorisation en particulier. Cette délibération est donc soumise au vote aujourd'hui.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, vous êtes inscrite sur cette délibération puis Mme MONTANDON. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Les élus Écologistes saluent d'emblée deux points sur cette délibération.

Sur la forme : en effet, comme vous l'avez rappelé Mme la Maire, les évolutions institutionnelles de Paris nous permettent de délibérer en Conseil d'arrondissement sur la sectorisation des collèges. C'est ce qui se révèle nécessaire afin de répondre au mieux à d'éventuelles modifications démographiques et sociologiques de nos quartiers mais aussi pour lutter contre de trop fortes ségrégations sociales et scolaires dans nos établissements, notamment nos collèges. Désormais, il est effectivement prouvé que la mixité républicaine favorise un meilleur vivre ensemble et une meilleure réussite scolaire.

Sur le fond : il nous apparaît effectivement important de pouvoir affirmer et soutenir l'attractivité des collèges de secteur et une politique de mixité en lien, bien évidemment, avec les communautés éducatives des collèges et les partenaires institutionnels notamment l'académie de Paris.

Les élus Écologistes se positionneront toujours en faveur des expérimentations qui pourront être portées en collaboration avec les services de la Ville et du rectorat pour soutenir cette exigence d'accueil de l'ensemble de nos élèves du 12^e arrondissement et pour une éducation de qualité toujours recherchée. En revanche, si nous soulignons et encourageons les différentes coopérations avec le rectorat, nous attirons tout de même votre vigilance quant aux dérogations que celui-ci pourrait accorder en nombre et qui viendraient notamment anéantir tous les efforts engagés par la collectivité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE. J'ai oublié de préciser qu'un des vœux présentés dans ce Conseil est rattaché à cette délibération. Il s'agit du vœu 122019-002 relatif aux collèges publics de l'Est du 12^e arrondissement présenté par les élus de la majorité municipale sur proposition de Laurent TOUZET. Je vous donnerai après la parole pour présenter votre vœu.

J'ai également oublié de signaler que Fadila TAÏEB était inscrite dans le débat autour de cette délibération.

Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. On est bien d'accord : pour l'instant, je n'interviens que sur la délibération. Je ferais les explications de vote du vœu après sa présentation. Merci.

À l'heure de l'organisation du grand débat national et de la forte demande de nos concitoyens pour participer à la vie démocratique, la procédure adoptée pour ce changement de sectorisation va tout de même à l'encontre de ce qui devrait se faire. Les parents d'élèves des collèges Courteline et Germaine-Tillion étaient très demandeurs d'être réellement associés et consultés pour une nouvelle sectorisation. C'est d'ailleurs pour cela que j'avais déposé un vœu au dernier Conseil d'arrondissement et au dernier Conseil de Paris afin que la concertation soit encadrée et inclusive mais, vous l'avez rejeté.

En décembre, vous avez fait une réunion d'information avec la FCPE mais seulement au niveau des associations des parents d'élèves. Vous auriez pu inclure le collectif qui avait été créé lors du projet de multi-collèges et qui s'était d'ailleurs mobilisé avec une pétition. Il serait bienvenu d'associer l'ensemble des associations de parents d'élèves même quand elles sont indépendantes. Par exemple, l'association de parents d'élèves de l'élémentaire Picpus du 56 n'a pas été informée de la modification de la carte scolaire pour les collèges. Or, je vous rappelle que lors des élections des parents d'élèves dans cette école Picpus 56, l'association indépendante avait obtenu largement plus de sièges que celle de la FCPE. Elle est donc tout à fait légitime à participer à ces sortes de réunions.

Pour justifier cette sectorisation, vous évoquez le besoin de changer de sectorisation pour accueillir la caserne de Reuilly. Mais, quand on regarde de plus près les changements, on s'aperçoit que ce n'est, bien sûr, pas la seule raison. Cela a été rappelé tout à l'heure, vous souhaitez plus de mixité sociale mais, normalement, celle-ci aurait dû se trouver à l'échelle d'un quartier si la politique du logement de la Ville avait été bien menée après 18 ans de pouvoir. Je vous le dis : ce n'est pas aux élèves de payer la conséquence d'une mauvaise politique du logement.

Je souhaitais prendre deux exemples précis pour montrer le nouveau parcours de certains collégiens. J'ai fait une petite carte. Si on prend, par exemple, un collégien qui habite avenue Courteline au n°5 où il y a un grand ensemble, il avait 150 m à parcourir pour aller à Germaine-Tillion et simplement une seule route à traverser alors que désormais pour aller à Courteline, il va avoir plus de 500 m, sept minutes au lieu des deux précédentes et surtout il devra traverser le boulevard Soult, longer l'avenue Saint-Mandé qui n'est pas forcément la plus sécurisée et n'oubliez pas que l'intersection de la rue Saint-Mandé et du boulevard Soult est tout de même fort périlleuse. Pareil, si on prend la rue Mousset-Robert qui se trouve vraiment en face du collège Courteline : un élève avait moins de 150 m à faire à pied et il traversait juste une voie, celle de la rue Arnold-Netter. Désormais, il devra parcourir 800 m, soit 11 minutes, et traverser plus de cinq routes.

Je voulais amener à vous cette réflexion et vous rappeler que cette sectorisation ne s'était pas faite dans la concertation et que les parents auraient dû y être associés. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme MONTANDON. J'aurais tellement de choses à dire mais, nous allons poursuivre le débat. Mme TAÏEB. »

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je voudrais revenir à un passé pas si lointain où j'avais, en tant qu'adjointe, la charge des écoles et du périscolaire. Nous avons fait ce travail de modification de secteurs pour refaire la mixité. Effectivement, cela a parfois donné lieu à des distances un peu plus longues mais, globalement, le dialogue avec les parents se fait. Autant le dire, cela ne se passe pas toujours de façon aussi sereine que cela. Les parents sont souvent inquiets. Le collège est pour eux assez anxiogène. J'ai le souvenir, sur la sectorisation Jules-Verne et Paul-Verlaine, que les échanges avaient été nombreux et que nous n'avions pas forcément eu l'adhésion de tous les parents. C'est parfois avec une certaine inquiétude que ces derniers ont finalement laissé les enfants dans les nouveaux secteurs. Il s'avère aujourd'hui, avec quelques années de distance, qu'on s'aperçoit, aussi bien à Paul-Verlaine qu'à Jules-Verne, que les élèves vont bien, que les équipes pédagogiques ont accompagné cela ; les parents ont pu rentrer dans les établissements ce qui les a beaucoup rassurés.

Effectivement, les distances ont été rallongées. Pour rappel, les enfants qui étaient sur le secteur de l'école Pommard et qui devaient aller à Paul-Verlaine ont été resectorisés sur Jules-Verne et nous avons fait partir quelques élèves de Jules-Verne sur Courteline. Quel que soit l'établissement, les choses se sont très bien passées. Lors des vœux, j'ai rencontré une des parents de cette époque qui m'a dit : je vous remercie parce qu'à l'époque, nous étions inquiets. On a accepté de jouer le jeu. Ma fille est en seconde et elle va très bien.

Je peux comprendre les questionnements et les inquiétudes mais, à un moment, on ne peut pas reprocher d'avoir de la non-mixité et de ne pas jouer le jeu de la modification de la carte scolaire pour améliorer cette situation. L'expérience a prouvé que les choses vont dans le bon sens. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme TAÏEB, pour ce retour d'expérience sur ce qui a déjà pu être fait par le passé. M. TOUZET pour répondre aux questions des uns et des autres et pour présenter le vœu.

M. BONNET, vous voulez intervenir tout de suite ? Allez-y. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« C'est aussi une explication de vote au vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Alors, on laisse présenter le vœu avant. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je voudrais tout de même répondre aux arguments de ma collègue Valérie MONTANDON : les enfants, qui vont à l'école maternelle Netter, vont ensuite à l'école primaire Marsoulan donc, la distance est la même que celle que vous évoquez pour ceux qui iront de Courteline à Marsoulan. Cela existe déjà pour des enfants de maternelle. Je vais aller plus loin Mme MONTANDON : vous savez, je siège au collège Germaine-Tillion pour la Ville et il y a une classe à horaires aménagés en musique (CHAM). C'est super que les gamins de ce quartier puissent y aller. Savez-vous ce qu'ils font le soir ? Ils vont au

conservatoire. Vous connaissez la distance entre le conservatoire et le collège Germaine-Tillion ? Est-ce que c'est 800 m ? Franchement ! Si on commence à compter les pas des élèves dans cette ville, dans cet arrondissement, pour savoir s'il faut qu'ils aillent à tel ou tel collège, on se cassera la tête. À mon sens, votre argument ne tient pas la route.

En revanche, il y en a un qui est très important et c'est pour cela d'ailleurs que l'on a créé l'observatoire de la mixité scolaire : c'est le nombre d'enfants qui sont en évitement du public pour aller dans le privé à Saint-Michel de Picpus. Ça, c'est la création de l'inégalité dès l'entrée à l'école. Nous travaillons ces chiffres. Cela nous amène à dire que pour éviter que des élèves et des familles aillent vers le privé, il faut plus de mixité dans les collèges sinon, il y a de l'évitement et de la stigmatisation de certains établissements. Donc, la construction de cette carte scolaire - je l'affirme et je n'ai pas honte de le faire - a pour but de créer plus de mixité sociale et c'est pour cela que l'on votera à la fois la délibération et le vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, M. BONNET, de rappeler que parfois la distance est longue pour certains et qu'elle paraît bizarrement très courte lorsqu'il s'agit d'aller dans le privé. M. TOUZET pour répondre à toutes ces questions et pour présenter le vœu. Ensuite, je donnerai la parole pour les explications de vote sur le vœu. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Je voudrais d'abord partir d'un constat. On parle des collèges publics du 12^e arrondissement et, ces derniers mois et dernières semaines, ils ont monopolisé et mobiliseront encore beaucoup de notre énergie avec Mme la Maire car c'est un sujet prioritaire pour nous. Je voulais rappeler que ces collèges publics du 12^e arrondissement font preuve de beaucoup de vitalité : vitalité de leurs équipes éducatives et des projets portés ; vitalité d'une population scolaire qui est, aujourd'hui, socialement mixte dans nos collèges, ce qui n'est pas le cas partout et il faut s'en féliciter ; vitalité des résultats honorables notamment lorsqu'on regarde l'orientation post-troisième.

En même temps, cette vitalité est, par certains égards, fragile parce que la mixité sociale est toujours quelque chose de fragile. En effet, dans le 12^e arrondissement, comme cela a été rappelé par M. BONNET et par d'autres, il y a une forte concurrence de l'enseignement privé. De plus, cette mixité sociale - et c'est là où je vais en venir la délibération et au vœu - n'est pas équilibrée et identique entre les sept collèges publics de notre arrondissement. Elle est fragile aussi parce que ces collèges publics pâtissent souvent de préjugés largement infondés. Enfin, cette vitalité de nos collèges est fragile parce qu'il y a l'inquiétude légitime des familles par rapport à l'entrée de leur enfant dans l'adolescence, dans un âge de la scolarité où va se jouer leur orientation.

Cela a été rappelé, un travail a été mené ces derniers mois dans le cadre parisien avec la création de l'observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative. Il avait été question, l'année dernière, dans le cadre de cet observatoire, d'envisager le fait que l'on puisse créer de nouveaux secteurs multi-collèges à Paris sur le modèle de ce qui avait été déjà fait dans les 18^e et 19^e. Je le dis parce que cela fait beaucoup de bruit, y compris dans ce Conseil d'arrondissement où nous avons eu l'occasion d'échanger. Au mois de novembre, conjointement avec l'académie, nous avons fait le constat que les conditions n'étaient pas réunies pour envisager un nouveau secteur multi-collèges dans le 12^e mais que, en revanche, il y avait beaucoup d'autres pistes à creuser. Parmi celles-ci, il y avait

la sectorisation. Nous avons donc passé les mois de novembre et de décembre à faire de la concertation sur ce projet de sectorisation qui vous est présenté aujourd'hui.

Je vais dire deux mots de la concertation, Mme MONTANDON, parce que je m'inscris complètement en faux par rapport à tout ce que vous avez pu dire. D'abord, nous n'avons pas fait des réunions d'information mais des réunions de concertation. Celles-ci n'étaient pas seulement avec la FCPE loin de là mais avec l'Éducation nationale, le directeur académique Antoine DESTREE, les principaux des sept collèges publics du 12^e arrondissement, les inspectrices du premier degré et l'ensemble des représentants élus des parents d'élèves des sept collèges publics de l'arrondissement. Nous avons travaillé avec les parents élus des collèges. C'était déjà beaucoup de personnes pour avoir un cadre de travail mais, c'était évidemment les représentants légitimes. C'est vrai que nous travaillons avec les représentants légitimes, élus par les parents d'élèves des collèges. Toutes les associations de parents d'élèves, qui ont des représentants dans les conseils d'administration de nos collèges, étaient présentes et représentées à ces réunions.

Ce travail s'est fait en plusieurs étapes et il a abouti à une délibération que vous avez pu examiner ainsi que son annexe pour le 12^e arrondissement. Le travail a porté sur tout l'arrondissement mais, il faut le dire, il vise principalement les collèges de l'Est du 12^e parce que c'est là où il y a le plus de déséquilibre en termes de mixité sociale, en particulier entre Georges-Courteline et Germaine-Tillion ; Georges-Courteline ayant un recrutement social en grande partie très favorisé contrairement à Germaine-Tillion. Nous nous sommes appuyés sur diverses statistiques pour travailler.

Le travail a consisté à répondre à deux objectifs : l'un prioritaire qui consiste à rééquilibrer la mixité sociale et l'autre visant à tenir compte des prévisions d'effectifs. Notre critère principal, Mme MONTANDON, n'était pas, en effet, le trajet des collégiens. Pourquoi ? Parce que nous sommes à Paris et qu'on est toujours très proche de son collège. Même avec le travail de sectorisation que nous vous présentons ce soir, vous l'avez constaté vous-même, le collégien reste à moins d'un quart d'heure de son collège. Vous parlez de grand débat national ; je ne vous cache pas que je pense que si tous les élus de banlieue et de région qui y participent ces jours-ci vous écoutaient, ils souriraient car la question des trajets des collégiens ailleurs qu'à Paris est autrement plus importante : on ne parle pas d'un quart d'heure mais de trois quarts d'heure voire d'une heure parfois. On parle de transports en commun par cars, etc. À Paris, même avec le projet que l'on vous présente, les collégiens restent proches de leur collège (moins d'un quart d'heure à pied) ; c'est important de le préciser.

Ce travail a consisté à prendre des logements situés Porte de Vincennes, qui sont en grande majorité sociaux, pour les sectoriser sur le collège Courteline et, inversement, à prendre des quartiers avec un profil social plus favorisé, qui sont situés davantage vers l'avenue du Docteur-Arnold-Netter, vers le secteur de Montempoivre, pour désormais les sectoriser sur Germaine-Tillion. Cela représente un équivalent classe qui va passer, pour la prochaine rentrée de sixième, d'un côté à Courteline et de l'autre côté à Tillion.

C'est vrai que nous avons une action forte pour rééquilibrer la mixité sociale entre ces deux collèges. Pourquoi faisons-nous cela ? J'insiste, je suis un peu long mais, nous sommes convaincus - pas seulement de façon subjective mais objectivement parce qu'énormément d'études ont été menées en la matière - que la mixité sociale dans un établissement scolaire profite à tous. Pourquoi ? Parce qu'elle tire vers le haut les élèves en difficulté scolaire principalement issus de milieux défavorisés sans pénaliser les autres. Ça, c'est sur le plan de la réussite scolaire. De plus, elle favorise le vivre ensemble républicain auquel, je pense, nous aspirons tous. Voilà les objectifs de cette nouvelle sectorisation.

Je termine par le vœu. Pourquoi ? Parce que la sectorisation n'est qu'un outil parmi d'autres. Avec la Maire, Catherine BARATTI-ELBAZ, et le directeur académique, Antoine DESTREE, nous avons souhaité travailler sur l'ensemble des outils pour promouvoir nos collèges publics. L'ensemble des outils, c'est par exemple la communication en direction des familles sur ce qui se fait de positif dans les écoles et dans les collèges publics du 12^e arrondissement. Les parents ne le savent pas assez ; ils restent sur des préjugés largement infondés. Il faut donc communiquer sur le fait que cela se passe souvent très bien dans nos collèges publics.

Les autres paramètres sont aussi l'offre pédagogique et éducative. C'est sur ce sujet surtout que nous avons fait un vœu car il est, pour nous, essentiel que, y compris sur ce qui n'est pas de la compétence municipale, cette sectorisation soit accompagnée au mieux en termes d'heures d'enseignement, de moyens de vie scolaire, en particulier à Courteline et à Tillion pour que la transition et l'évolution des publics scolaires dans ces collèges soient accompagnées au mieux en termes pédagogiques et de vie scolaire.

On en profite aussi pour attirer l'attention à nouveau sur Paul-Valéry. C'est un collège sur lequel le projet de sectorisation que nous vous proposons aujourd'hui a consisté principalement à réduire les effectifs parce que, depuis trois ans, nous avons constaté qu'il y avait une hausse trop importante dans cet établissement qui ne correspondra bientôt plus aux capacités d'accueil des locaux. C'est vrai que, par ailleurs, à Paul-Valéry, on s'inquiète beaucoup parce qu'on n'a pas d'informations à ce jour sur les intentions, le calendrier, les modalités de concertation. Tiens, Mme MONTANDON, quand va s'ouvrir la concertation sur l'avenir de la cité scolaire Paul-Valéry ? C'est tout de même une attente très forte et nous n'avons toujours pas de visibilité sur ce sujet. En attendant, on a un collège qu'il faudra un jour reconstruire. La Ville était prête sauf qu'elle est dépendante du calendrier du futur lycée. On ne sait pas, aujourd'hui, quelles sont les intentions de la Région sur le futur lycée. En attendant, nous demandons que la Ville puisse mieux travailler en meilleure collaboration avec la Région pour mieux entretenir, rénover le collège existant Paul-Valéry. C'est aussi un des objets de ce vœu. Merci Mme la Maire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour la réponse aux questions et la présentation du vœu. Les explications de vote de Mme MONTANDON puis de Mme CHARNOZ. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je regrette que ce vœu mélange deux sujets bien différents. Les moyens alloués aux collèges Courteline et Tillion n'ont rien à voir avec le projet de faire de Paul-Valéry le premier lycée autour de l'intelligence artificielle. Je pense qu'il aurait été bien de scinder les deux compartiments du vœu. Peut-être avez-vous trouvé malin de les juxtaposer en vous disant que nous serions gênés car nos oppositions sur les deux sujets ne sont pas les mêmes. Je sais que les parents d'élèves ne seront pas dupes de vos manigances qui sont peu fines sur ce coup-là.

Pour les collèges Germaine-Tillion et Courteline, nous sommes favorables à une augmentation de leurs moyens. Nous regrettons seulement, comme j'ai pu l'exprimer tout à l'heure, que la Ville ait effectué une nouvelle sectorisation sans concertation de tous les acteurs. Celle-ci a été effectuée dans l'improvisation et la précipitation puisque vous vous réveillez, désormais, a posteriori sur les moyens nécessaires. Je vous rappelle que toute nouvelle sectorisation doit justement se faire autour d'un projet pédagogique réfléchi et construit dans l'intérêt des enfants et non, comme je l'ai dit tout à l'heure,

pour contrebalancer les échecs de votre politique du logement en termes de mixité sociale surtout, je le répète, que cela fait tout de même 18 ans que vous êtes au pouvoir.

Je voulais juste faire un aparté et répondre à M. BONNET. Vous décrivez le choix de l'enseignement privé comme une fatalité et ce n'est pas notre conception. En revanche, je vous invite tous à vous interroger sur la raison qui pousse les parents à contourner la carte scolaire à chaque nouvelle sectorisation et pourquoi ils sont, en effet, de plus en plus nombreux à choisir l'enseignement privé. C'est un fait.

Concernant le lycée et le collège Paul-Valéry, nous avons eu l'occasion de présenter le projet en conseil d'administration. M. TOUZET, signataire de ce vœu, était présent. La Région créera au sein du lycée Paul-Valéry, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, le premier lycée autour de l'intelligence artificielle de France. Cet établissement sensibilisera et formera les étudiants dès la seconde aux outils de développement logiciel largement répandus dans l'intelligence artificielle ainsi qu'aux fondamentaux mathématiques et statistiques. Les enseignants se verront dotés de solutions innovantes pour répondre de plus près aux besoins des étudiants. Plusieurs études dans le rapport Villani montrent, en effet, que la France est en retard en la matière notamment au niveau de l'éducation nationale et nous pouvons tous nous réjouir qu'un lycée du 12^e arrondissement soit précurseur et puisse bénéficier de ce projet.

La concertation avec la communauté éducative, les élèves et les parents d'élèves aura lieu au premier trimestre 2019. Vous voyez, c'est maintenant. La restitution de cette concertation se fera au deuxième trimestre 2019. Les services de la Région et de la Ville se sont réunis le 29 novembre dernier et ont évoqué cette question. Ils ont convenu que lorsque les services de la Région auront avancé sur une première image, en particulier le projet pédagogique du lycée, ils puissent se revoir pour échanger ; a priori, ce serait courant février. Une réunion est en train de se monter dans ce sens. Nous ferons part tout comme l'ensemble de la communauté éducative des résultats de cette concertation.

Au vu de ces éléments, je pense que ce vœu n'a pas lieu d'être. Du moins, nous aurions préféré le scinder car nous aurions voté favorablement pour les moyens alloués aux deux collèges Tillion et Courteline. En l'état, nous nous abstiendrons. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je vous ai laissée parler plus de trois minutes car j'étais très heureuse d'apprendre de votre part ces informations sur l'avenir de la cité scolaire Paul-Valéry parce que j'ai beau avoir écrit près d'une dizaine de fois à la Présidente de la Région Île-de-France, je n'ai jamais eu de réponse. Merci, Mme MONTANDON de me donner des éléments. Certains ont effectivement été donnés à la proviseure, à la Principale adjointe, en conseil d'administration ; cela m'a été rappelé. Il y en a eu assez peu au personnel de la Ville de Paris quand ils ont vu les agents de l'Administration régionale. J'en ai donc beaucoup plus appris ce soir en quelques minutes de votre bouche qu'au cours des 18 derniers mois. J'en suis ravie. On aurait dû inaugurer un nouveau lycée en ce moment. Les travaux auraient dû être finis. Je suis en attente de ce que vont, notamment, devenir les locaux du collège, puisqu'ils sont de notre responsabilité, sur lesquels vous ne nous renseignez, par ailleurs, pas beaucoup dans votre intervention. Je le regrette.

Concernant la mixité sociale dans certains quartiers, elle n'est pas due à notre fait de 18 ans de pouvoir mais, au fait que nous avons hérité d'une situation où le logement social est, dans tout Paris, souvent localisé entre les Maréchaux et le périphérique. Ce n'est pas nous qui avons construit du logement social à cet endroit. Nous en avons hérité en 2001 puisque vous prenez l'exercice de nos responsabilités à cette date. Nous faisons

avec. Nous essayons effectivement de créer de la mixité sociale dans les établissements scolaires mais lorsqu'ils sont situés dans ces zones, c'est un peu difficile. Donc, effectivement, nous utilisons des mécanismes qui ont déjà été utilisés, comme le disait Mme TAÏEB, et qui consistent à prendre un pâté de maisons pour le transférer d'un collège à l'autre. C'est ce que nous allons faire.

Effectivement, vous avez raison, cela nécessite une mobilisation de tous les acteurs y compris de l'éducation nationale. Nous avons continué à travailler avec eux comme nous le faisons depuis toujours et nous avons discuté avec l'ensemble des parents d'élèves, comme cela a été évoqué, ainsi que des principaux. Je suis très fière de ce que nous avons fait et de ce que le 12^e arrondissement va faire pour la mixité dans les collèges publics parce que si je regarde autour de nous, il y a assez peu d'élus qui auront le courage *in fine* de prendre des mesures significatives en termes de sectorisation. Je suis très à l'aise avec ce que nous allons mener pour nos collèges publics.

Mme CHARNOZ et Mme TAPIERO ont demandé la parole. Vous avez deux minutes pour les explications de vote. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire d'arrondissement :

« Mme la Maire, je voudrais tout de même saluer la concertation qui a été menée, n'en déplaise à Mme MONTANDON. Concertation ne veut pas forcément dire que l'on entend ceux qui crient le plus fort mais veut dire dialogue avec toutes et tous. Je crois que vous n'avez pas ménagé vos heures, ni votre adjoint Laurent TOUZET.

Je voudrais revenir un peu sur cette présentation du vœu. Valérie MONTANDON essaie de nous faire croire que nous aurions une tactique politicienne là où vraiment, Mme MONTANDON, notre intérêt est la réussite de tous, l'inquiétude pour tous. Ce vœu porte vraiment sur la réussite éducative de tous les jeunes parisiens. C'est vraiment une priorité de notre équipe municipale et de la collectivité parisienne. Il s'agit d'apprendre et de s'épanouir dans les meilleures conditions. Il y a de nombreux outils. Il y a effectivement, Mme la Maire, vous l'avez rappelé, les secteurs multi-collèges mais, cette resectorisation est un outil majeur que je tenais à saluer. On sait à quel point la mixité produit des résultats extrêmement positifs ; ce sont des études de l'OCDE qui le démontrent comme l'on fait d'autres chercheurs comme Julien GRENET sur Paris notamment.

Je voudrais terminer en disant que ces moyens sont les bienvenus. Effectivement, nous avons énormément de chance à Paris, depuis 2001, d'avoir un budget aussi important pour les collèges qui vient abonder autant que nécessaire des dispositifs complémentaires pour que les collégiens puissent partir en voyage scolaire, pour qu'ils puissent être accompagnés dans les projets, pour que les artistes viennent en résidence dans les collèges. Tout ceci fait partie de la qualité éducative et des moyens que nous mettons dans ces collèges comme le dispositif « Tous mobilisés ». Je voudrais vraiment saluer ce vœu qui cherche, par là, à obtenir des moyens supplémentaires. Mme la Maire, vous aurez tout le soutien de mon groupe sur ce vœu et sur cette délibération. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. J'écoute depuis tout à l'heure ces débats avec un double intérêt que je ramènerais au vœu que vous avez présenté à la population en vous enorgueillissant du travail extraordinaire que vous menez avec l'opposition. En tant que présidente de séance, je souhaiterais pouvoir vous rappeler qu'il est important, alors que nous ne nous gossons jamais des interventions qui nous dérangent, que vous puissiez obtenir la même chose de votre majorité même si certains sont sortis des rangs pour rejoindre d'autres groupes mais en appartenant toujours à votre majorité.

Je vais vous le répéter : lorsque l'on intervient, il y a toujours des gens qui coupent la parole, qui parlent fort, qui se gossent ; ce que nous ne nous permettons pas de faire lors de vos interventions. Il me semble que le respect commence par ça : respecter la parole de chacun. Respecter nos idées et nos propositions, vous ne l'avez, en aucun cas, jamais fait. Il est peut-être arrivé une fois que vous ayez accepté un des vœux que nous avons déposés. Nous n'allons pas refaire l'histoire. Peu importe.

Pour revenir sur ce vœu de sectorisation, nous entendons bien tout ce qui a été dit : la sectorisation est soi-disant, pour vous, l'alpha et l'oméga de la réussite éducative or, ce sont à mon avis des propos erronés qui démarrent sur quelque chose qui est un peu déconnecté des réalités. Aujourd'hui, si vous faites une resectorisation contre les familles, c'est que nécessairement vous n'avez pas vu quelque chose. Le temps de passage d'un enfant dans l'institution scolaire est beaucoup moins long que celui de l'ambition personnelle politique de ceux qui l'animent. Il serait donc important de pouvoir caler une sectorisation des collèges avec les besoins réels en écoutant tous les acteurs. Que vous n'ayez pas souhaité entendre tous les partenaires de l'éducation nationale parce que les associations indépendantes ne sont pas inscrites au rectorat, etc., c'est possible. Je ne peux pas vous en vouloir mais, il est tout de même assez inacceptable de balayer d'un trait de plume toutes les objections que les familles nous remontent. Vous imaginez bien que si les familles reviennent vers nous, c'est qu'elles ont senti ne pas être entendues par vous. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme TAPIERO, il ne faut pas confondre respect et accord. Nous ne sommes pas souvent d'accord entre nous, c'est vrai. C'est vrai que nous votons rarement les vœux que vous déposez. C'est le mérite de la démocratie. On a le droit de ne pas être d'accord et ce n'est pas un manque de respect. »

[Intervention hors micro de Mme ATLAN-TAPIERO]

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

Mme TAPIERO, en l'occurrence, c'est vous qui parlez pendant que je parle. Je suis désolée. Mme TAPIERO, je respecte votre position ; vos positions et celles des autres y compris au sein de la majorité. Mais, cela ne veut pas dire que l'on doit être d'accord. C'est le principe de la démocratie : on n'est pas toujours d'accord. D'ailleurs, on est d'accord sur beaucoup de choses puisque beaucoup des délibérations que nous soumettons à l'ordre du jour ne font pas l'objet d'inscription et elles sont donc votées à l'unanimité. Encore ce soir, j'ai commencé par signaler cela. Je respecte vos positions. Je vous permets de les exprimer. En revanche, je ne les partage pas toutes.

Concernant la sectorisation et la concertation, nous n'allons pas refaire tout le débat mais qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : nous avons associé les parents d'élèves élus au conseil d'administration des sept collèges publics du 12^e. Nous n'avons pas fait le tri dans les

parents d'élèves. Absolument pas. Sauf qu'il y a des parents d'élèves de certaines écoles, dont celle que vous avez d'ailleurs citée Mme MONTANDON, qui pensaient être concernés alors qu'ils ne l'étaient pas. Du coup, ils se sont plaints du fait qu'on ne leur a pas demandé leur avis. Nous n'avons pas modifié la sectorisation de l'école en question et nous n'avons pas consulté les parents d'élèves des écoles concernées parce qu'elles étaient trop nombreuses. Il était effectivement trop compliqué de les inviter en même temps que les parents d'élèves des sept collèges publics. Donc, je récusé ce faux procès. Nous n'avons pas fait le tri dans les parents d'élèves élus. Nous avons demandé qu'il y ait des parents d'élèves de chaque conseil d'administration des sept collèges publics du 12^e. C'est comme cela que nous avons fait la réunion avec les représentants de l'éducation nationale.

Il est vrai que nous avons également fait des réunions avec les parents d'élèves des écoles sur les collèges Germaine-Tillion et Courteline et seulement ces deux-là parce qu'au départ, le secteur multi-collèges était sur ces deux établissements-là. Nous avons donc fait une réunion avant et après l'été dans le même format. Je vais vous dire : des parents d'élèves d'autres écoles qui n'étaient pas invités nous ont demandé de venir assister à la réunion et nous les avons laissés venir. Donc, pas de faux procès.

Que vous ne soyez pas d'accord avec cette mesure de sectorisation, c'est votre droit le plus complet. Que cette sectorisation fasse réagir certains parents d'élèves, je le sais. Ils viennent vous voir. Ils viennent nous voir. Ils nous écrivent. C'est normal. Nous essaierons d'expliquer ce que nous faisons, pourquoi nous le faisons et nous serons très attentifs aux conséquences que cela aura. Nous allons continuer à parler de nos collèges publics tout au long de l'année pour rassurer les parents et les familles. Mais, je ne veux pas que l'on ait de faux procès entre nous sur ce que nous avons fait et comment nous l'avons fait.

Si vous en êtes d'accord, je vais soumettre au vote la délibération.

Monsieur, dans le public, je vous vois lever la main. Je vous explique : dans un Conseil d'arrondissement, le public n'a pas le droit de prendre la parole ; ce sont les élus. En revanche... »

[Intervention d'une personne dans le public]

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Oui, je peux suspendre la séance mais, je ne le ferai pas car je vais procéder aux opérations de vote.

On va peut-être voter, M. TOUZET...Vas-y, très rapidement. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je voudrais que soit écrit au procès-verbal le fait que je m'inscris en faux contre l'expression « une sectorisation contre les familles ». Non, on ne fait pas une sectorisation contre les familles. Comme Mme la Maire l'a dit, nous avons pu recevoir des courriers et des avis de refus... »

[Intervention d'une personne dans le public]

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Monsieur, vous n'avez pas la parole s'il vous plaît. »

[Intervention d'une personne dans le public]

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Monsieur, vous n'avez pas la parole s'il vous plaît. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Laurent, finis de parler. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« En revanche, je voulais simplement vous dire que nous avons reçu beaucoup de témoignages de remerciement sur cette nouvelle sectorisation. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. TOUZET. Monsieur, je vais appeler les services de sécurité pour vous faire sortir de la salle et je peux aussi décider de tenir ce Conseil d'arrondissement à huis clos. Je vous invite donc à vous rasseoir de manière à ce que je puisse continuer à présider cette séance, s'il vous plaît. Si vous voulez discuter avec moi, je vous donne rendez-vous à la fin de la séance. Je peux avoir un échange avec vous mais, en attendant, nous continuons à délibérer, mes chers collègues.

Sur la délibération DASCO 15 - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2019-2020, j'ai compris qu'il y avait des votes contre. Des abstentions ? Non. La délibération est donc adoptée. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée, à **la majorité absolue**, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-006 AVIS)

- Vœu 122019-002 : Vœu relatif aux collèges publics de l'est du 12^e arrondissement présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, sur proposition de Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e chargé des affaires scolaires et périscolaires.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant le travail conjoint entamé par la Ville et l'Académie de Paris, dans le cadre de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE), pour se doter d'outils permettant de mieux lutter contre la forte ségrégation sociale et scolaire qui touche les établissements scolaires parisiens, en particulier les collèges ;

Considérant que la mixité sociale, outre qu'elle favorise le brassage républicain, est un facteur de meilleure réussite scolaire pour le plus grand nombre, car comme le montrent beaucoup d'études scientifiques, elle tire vers le haut les élèves en difficulté sans pénaliser pour autant les bons élèves ;

Considérant la vitalité des collèges publics du 12^e arrondissement, qui disposent d'équipes éducatives de grande qualité, qui accueillent une population scolaire socialement mixte et qui présentent des résultats honorables, notamment au regard des orientations post-3^e ;

Considérant toutefois que cette mixité sociale est fragile, qu'elle n'est pas égale entre tous les collèges publics du 12^e et que ceux-ci subissent par ailleurs - plus encore que les écoles primaires - une nette concurrence de l'enseignement privé, fortement implanté dans notre arrondissement ;

Considérant le travail de re-sectorisation préparé conjointement par la Mairie du 12^e, la Ville de Paris et l'Académie de Paris, en lien avec l'OPMIRE et en concertation avec les communautés éducatives des établissements concernés, aboutissant à la délibération 2019 DASCO 15, présentée ce soir à l'avis du Conseil d'arrondissement avant d'être soumise au Conseil de Paris ;

Considérant que cette re-sectorisation permet un rééquilibrage de la mixité sociale des collèges publics du 12^e, en particulier dans l'est de l'arrondissement entre les collèges Courteline et Tillion ;

Considérant toutefois que cette mixité sociale ne fait pas tout, et qu'à l'âge où leurs enfants entrent dans l'adolescence et où se joue l'orientation, beaucoup de familles s'interrogent sur l'entrée au collège en regardant non seulement la mixité sociale et les résultats scolaires des établissements, mais aussi la présence d'options et de sections remarquables, la qualité de l'encadrement scolaire en dehors de la classe, ou encore le confort des locaux scolaires ;

Considérant la forte mobilisation de la Mairie du 12^e, de la Ville de Paris et de l'Académie de Paris en faveur du collège Tillion dans le cadre du dispositif "Tous Mobilisés" (année 2018-2019) qui devrait lui permettre de bénéficier de travaux et de moyens supplémentaires et de renouveler son projet éducatif avec l'appui de tous ses partenaires ;

Considérant l'investissement de la Ville de Paris dans la restructuration du collège Courteline, afin d'offrir de meilleures conditions de travail et de vie scolaire aux élèves et aux équipes ;

Considérant les multiples interrogations sans réponses sur l'avenir de la cité scolaire Paul Valéry, exprimées par la communauté éducative et relayées par la Mairie du 12^e, suite à la décision de la Région Île-de-France d'abandonner le projet initial de reconstruction du lycée, ces interrogations portant notamment sur le calendrier des futurs travaux et, dans l'attente, sur la rénovation des locaux scolaires existants.

Le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu :

- que l'Académie attribue aux collèges Courteline et Tillion, pour l'année scolaire 2019-2020, des moyens pédagogiques (DHG) et de vie scolaire (CPE et assistants d'éducation) leur permettant d'adapter sereinement leurs projets d'établissement à l'évolution de leur population scolaire consécutive à la re-sectorisation prévue pour la rentrée 2019 ;

- que l'Académie et la Région Île-de-France précisent leurs intentions concernant leur projet de campus de métiers à Paul-Valéry (nature du projet, calendrier, implications pour le collège etc.) et ouvrent une phase de concertation à ce sujet avec la communauté éducative et les collectivités locales (Ville et arrondissement) ;

- que la Région Île-de-France collabore étroitement avec la Ville de Paris pour entretenir et rénover au mieux le collège Paul-Valéry, dans l'attente de la construction d'un nouveau collège.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Concernant le vœu 122019-002 relatif aux collèges publics de l'Est du 12^e présenté par les élus de la majorité municipale sur proposition de M. TOUZET, j'ai compris qu'il y avait des abstentions des élus LR. Pas de vote contre ? Il est donc adopté. Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 6 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Vœu adopté à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-007 Vœu)

- DFA 20190005 : Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. SEINGIER, vous vous êtes inscrit sur cette délibération. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Tout à fait. Je vous rassure tout de suite, comme c'est une délibération très technique je vais être très court. Il s'agit d'expliquer notre abstention. Pour mémoire, cette délibération est issue d'un nouveau marché. L'actuel expire le 26 avril et le déploiement des nouveaux mobiliers ne sera achevé qu'en janvier 2020. Pourquoi ? Parce que la Ville n'avait pas pris une délibération pour se conformer au principe de non-cumul de redevance avec la taxe sur la publicité extérieure. Pour garantir la sécurité juridique, le marché avait dû être relancé et ce relancement a entraîné une perte de recettes que l'on peut estimer à 3,5 millions d'euros. Nous ne cautionnons pas cette mauvaise gestion et c'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

Mais, pour rassurer M. ROMERO, j'ai vu qu'il y avait tout de même des avancées dans le marché notamment le maintien des conditions préférentielles pour le spectacle vivant et aussi le fait que la Ville sera propriétaire du matériel à la fin du contrat. C'est, là aussi, une avancée que nous saluons. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. ROMERO, vous souhaitez donner quelques éléments de contexte ? »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« C'est vrai que c'est un peu technique mais, je vais rassurer notre collègue. Vous savez que deux entreprises avaient été retenues. C'est Decaux qui l'a été selon évidemment des procédures tout à fait légales et des critères précités. Sur le critère financier, je crois que la Ville s'en tire plutôt bien puisqu'il y aura, d'une part, une redevance variable de 48,5 % assise sur le chiffre d'affaires sur les huit années du contrat et, d'autre part, la garantie d'un niveau de redevance minimum tous les ans de plus de 9 millions. Je pense que c'est plutôt intéressant pour la Ville. Il y a évidemment des critères qui sont aujourd'hui importants notamment la qualité des mobiliers, l'intégration harmonieuse, etc. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Emmanuel GREGOIRE, quelques éléments ? »

M. Emmanuel GREGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Juste un élément juridique. M. SEINGIER, personne, aucune commune ne pouvait anticiper la décision du tribunal administratif de Nîmes qui concernait un contentieux sur la Ville d'Avignon qui d'ailleurs ne portait pas sur ce sujet. C'est une interprétation du tribunal administratif dont le recours n'est pas purgé puisque ni la cour d'appel, ni le Conseil d'État ne se sont positionnés. C'est par strict principe de précaution qu'il a été fait le choix de relancer la procédure. Contrairement à ce que vous dites, il n'y aura pas d'interruption de service et pas de pertes supplémentaires de recettes. La simple perte

de recettes est liée à une jonction de chantier. Nous avons une fin de concession de service et le démarrage d'une nouvelle. Il faut donc du temps pour l'exploiter. Il n'y a donc aucune perte financière. Je ne sais pas si cela sera le cas ce soir mais, j'espère, d'ici le prochain Conseil de Paris, vous convaincre que l'argument que vous évoquez n'est pas fondé et que vous n'avez aucune raison de vous abstenir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Sur cette délibération, j'ai compris qu'il y avait des abstentions. Pas de vote contre. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-008 AVIS)

- DJS 20190094 : Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme TAPIERO, vous avez la parole et vous seul. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Le règlement que vous nous proposez comme à l'accoutumée, est une litanie d'obligations pour les administrés mais nous n'y lisons, comme d'habitude, aucune obligation réelle de la Ville notamment concernant le défaut d'entretien des équipements et sur les moments d'ouverture quand il y a des grèves, etc. Par ailleurs, aucun signe n'est donné dans ce règlement aux associations sportives qui ont vu leurs contributions multipliées par quatre ces dernières années sans aucune contrepartie subséquente, malgré un léger dégrèvement accordé par la Ville.

En ce sens, il nous semble que la Ville aurait pu, dans cette délibération, renforcer le rôle des Maires d'arrondissement ou réaffirmer le pouvoir de décentralisation ; cela aurait pu être extrêmement utile à Paris en tout cas en la matière d'équipements de proximité. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Excusez-moi, j'ai oublié de dire... »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Allez-y, prenez votre temps. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Nous allons voter contre cette délibération. Pardon, excusez-moi. C'est une explication de vote comme ça, vous êtes tranquille. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. Très bien. Mme Fadila TAÏEB, un mot peut-être. »

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Oui, Mme la Maire. Juste quelques mots. C'est simplement une délibération sur l'utilisation et le règlement d'utilisation des équipements qui est commun à tous les équipements de la Ville de Paris car c'est un seul territoire. L'uniformité me paraît logique. La Mairie d'arrondissement a un droit de regard sur les équipements de proximité. On a aussi permis, par des décisions de l'arrondissement, d'améliorer certains équipements de manière très substantielle. J'ai eu tout à l'heure encore les compliments par rapport à l'équipement Léon-Mottot dont la salle de boxe est devenue exemplaire. On intervient. Nous avons notre mot à dire sur le créneau.

Concernant l'utilisation et l'amélioration des équipements de proximité, la Mairie d'arrondissement est régulièrement sollicitée et met régulièrement en place des actions pour améliorer la situation. Je pense qu'il n'y a même pas de sujet sur le règlement car il est destiné à une utilisation la plus optimale possible. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme TAPIERO, vous voulez reprendre la parole alors que vous êtes déjà intervenue et que vous avez déjà donné une explication de vote. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Compte tenu des explications de Mme Fadila TAÏEB, nous allons nous contenter de nous abstenir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On va demander à Mme TAÏEB d'intervenir plus souvent. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Vous ne faites pas intervenir les meilleurs, c'est pour ça... »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est vous qui choisissez les délibérations, je vous signale. Je ne sais pas comment tu dois le prendre Laurent. Il y a des délibérations DJS à tous les Conseils.

Sur cette délibération DJS 94, j'ai compris qu'il y avait donc des abstentions. Pas de vote contre. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-009 AVIS)

- DVD 20190029 : Opération "Debergue Rendez-Vous" à Paris 12^e arrondissement - Aménagement d'une voie nouvelle. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique exercée par LOGIS-TRANSPORTS.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme MONTANDON, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Oui, Mme la Maire. Au vu de la délibération, il est indiqué que la cession par la RATP à Paris des emprises pour la réalisation du projet s'effectuera après l'obtention des autorisations d'urbanisme purgées de tout recours. Je me permets donc de faire le parallèle avec les débats que nous avons eus notamment concernant l'abattage des arbres et je pense que celui-ci aurait pu avoir le même traitement et le même calendrier que les autorisations d'urbanisme purgées de tout recours.

En termes de calendrier, je pense qu'il serait vraiment utile d'alerter et d'informer les riverains. Je ne vais pas rouvrir tout le dossier ; je ferai très court ce soir. Ils s'interrogent tout le temps, dès qu'il y a un nouveau camion, une nouvelle pelleteuse, de la tenue des travaux. Je pense qu'il serait vraiment utile, une bonne fois pour toutes, de leur faire un calendrier précis.

Par rapport aux études qui sont également mentionnées dans cette délibération, il est indiqué que de nouvelles vont être faites pour réaliser la galerie d'assainissement et les nouvelles voies. Pouvez-vous nous communiquer, si vous le savez, la date de démarrage de cette étude et sa durée probable ? Merci. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement et M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteurs :

« Merci Mme la Maire. Mme MONTANDON, vous avez refait l'historique de notre désaccord sur ce projet. Mais, on a le droit de ne pas être d'accord sur ce projet. Les riverains et les habitants le disent ; vous le dites par bouts, par morceaux, en entier, bref, nos positions sont connues. Sur les deux éléments que vous évoquez, nous sommes d'accord sur celui du calendrier. Nous avons déjà interpellé la RATP à plusieurs reprises. La Maire l'a encore fait récemment. Il y a un défaut d'information sur le calendrier auprès des riverains. Nous disons depuis le début de l'opération qu'un problème de communication peut parfois s'envenimer et faire que les relations ne se passent pas bien. Nous l'avons déjà vu sur d'autres projets où nous sommes aussi intervenus. C'était le cas notamment sur le chantier de l'université sur lequel nous avons ce problème avec les riverains. Celui-ci était mené par l'État et des organismes liés à ce dernier. La chose s'est un peu décantée quand on a commencé à avoir un interlocuteur visible, désigné, et une adresse mail qui a permis à la fois de poser les doléances et d'avoir des réponses rapidement plutôt que d'avoir des échanges de courriers qui parfois sont un peu longs notamment pour des réponses que l'on veut les plus rapides possible. Donc, si on arrive à cela, et c'est notre souhait avec la RATP, ce sera le cas.

Quant à la deuxième question que vous évoquez, c'est un peu trop tôt. Nous sommes à la désignation. Pour avoir la date des études, il faudrait déjà que nous ayons procédé au vote de cette délibération. En revanche, on peut s'engager à vous donner l'information au prochain Conseil en demandant à Logis-transport de nous passer les éléments sur le calendrier des études et sur les résultats qui seront communiqués sur cette partie du projet. Celui-ci concerne, on est bien d'accord, la création de la voie qui doit relier la

rue du Rendez-Vous à l'avenue Arnold-Netter qui est posée dans le cahier des charges depuis des années et qui était même dans celui des années précédentes puisqu'elle devait déjà, à l'occasion de la création du premier jardin, être un des éléments qui seraient prioritaires sur le projet à venir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BOUIGUE pour ces éléments de réponse. Sur cette délibération, j'ai donc compris qu'il y avait des abstentions. Deux abstentions. Des votes contre ? Quatre. Elle est donc adoptée. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Contre la création de la voie ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Oui mais ce n'est pas grave. À partir du moment où on s'oppose à l'abattage d'arbres qui n'existent pas, on peut s'opposer à une délibération qui crée une voie publique. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

03 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 02 voix groupe Ecologiste : Mme PIERRE-MARIE, M. TEISSEIRE

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-010 AVIS)

Vote global :

- **DELIBERATION (12-2019-003)** : Choix de la gestion par délégation de service public des centres Paris Anim' Bercy, Villiot-Râpée, Reuilly et Montgallet dans le 12^e arrondissement. Autorisation à Madame la Maire du 12^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de ces équipements.

(DELIB 12-2019-011)

- **DELIBERATION (12-2019-004)** : Choix de la gestion par délégation de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 8, Impasse Barrier à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-012)

- **DAE 20190025** : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (10 234 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités.

(DELIB 12-2019-013 AVIS)

- **DASCO 20190003** : Lycées municipaux - Subventions (33 190 euros).

(DELIB 12-2019-014 AVIS)

- **DASCO 20190009** : Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47 860 euros), subventions (74 808 euros), subventions (201 207 euros).

(DELIB 12-2019-015 AVIS)

- **DASES 20190025** : Subvention (13 950 euros) à l'association "Aurore" pour le projet d'activités pour les personnes démunies hébergées au CHU bastion de Bercy à Paris 12^e arrondissement. Budget participatif 2017 Convention.

(DELIB 12-2019-016 AVIS)

- **DDCT 20190010** : Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 4 locaux associatifs (265 000 euros).

(DELIB 12-2019-017 AVIS)

- **DEVE 20190007** : Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs.

(DELIB 12-2019-018 AVIS)

- **DFPE 20190136** : Subventions (170 000 euros) et conventions avec "Réseau Môm'Artre" et "Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul" pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements.

(DELIB 12-2019-019 AVIS)

- **DJS 20190085** : Subvention (35 000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Culture Loisirs Animation Jeu Education" - "CLAJE" à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-020 AVIS)

- **DJS 20190095** : Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux.

(DELIB 12-2019-021 AVIS)

- **DU 20190065** : Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour. Je suppose que sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'inscription, il y a un vote à l'unanimité. Oui. Je vous remercie. Nous passons donc à examen des vœux et des questions orales. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019- 022 AVIS)

- Vœu 122019-001 : Vœu relatif à l'accueil matinal des enfants dans les écoles maternelles isolées du 12^e présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, sur proposition de Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e chargé des affaires scolaires et périscolaires.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je donne la parole à M. Laurent TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Pour résumer, il s'agit des maternelles qui sont dites isolées. Vous avez un certain nombre de maternelles dans le 12^e - et à Paris - qui sont parfois éloignées de quelques centaines de mètres de l'école élémentaire de secteur. On hérite d'une géographie du bâti scolaire qui est celle-là. En termes de sectorisation, nous essayons de faire au mieux mais, nous ne pouvons pas réduire cette distance. Autant un trajet de quelques centaines de mètres pour un collégien est tout à fait raisonnable, autant pour un enfant de maternelle ou d'élémentaire avec le parent qui doit l'accompagner, cela devient compliqué. Cela devient d'autant plus compliqué le matin quand vous avez 10 minutes entre 8 h 20 et 8 h 30 pour déposer le petit en maternelle à l'entrée de la classe et le confier à l'enseignant et ensuite (ou avant) amener l'aîné en élémentaire à l'entrée de l'école. Il doit y être impérativement avant 8 h 30 car la montée des classes se fait ensuite illico presto.

Cela fait quelques années que je travaille sur ce sujet-là. Nous avons une démographie scolaire plutôt dynamique dans le 12^e donc, nous avons peu de marge sur la sectorisation et sur d'autres outils. J'en ai essayé des différents. Nous avons des directeurs d'école qui essaient de faire preuve de souplesse dans la réalité du fonctionnement des écoles mais, à vrai dire, le cadre parisien - et national - est très contraignant. De ce que j'en ai compris du travail que j'ai mené avec les uns et les autres, les horaires d'école sont fixés pour tout Paris. Il n'y a, à ce jour, pas de marge de manœuvre sur les horaires d'ouverture des écoles pour tout un tas de raisons.

L'objectif principal de ce vœu est de voir s'il est possible d'aménager officiellement les horaires d'ouverture de l'école le matin pour ces maternelles isolées ou sinon, d'essayer d'expérimenter un accueil matinal un peu plus tôt en maternelle dès 8 heures ou 8 h 10 avec, par exemple, des ASEM. Ces assistantes maternelles seraient volontaires pour accueillir un peu plus tôt les enfants en maternelle de façon à ce le parent puisse ensuite faire le trajet avec son aîné jusqu'à l'élémentaire dans des conditions plus sereines. C'est un vœu très pratique, qui touche au quotidien des familles et qui, je l'espère, saura faire l'unanimité.

Considérant l'existence à Paris et dans le 12^e arrondissement d'écoles maternelles isolées, c'est-à-dire d'écoles maternelles ayant été bâties dans des locaux à part, éloignés de l'école élémentaire du même secteur, parfois de plusieurs centaines de mètres, et qui sont dans notre arrondissement au nombre de six (Arnold Netter, Armand Rousseau, Jacques Hillairet, d'Artagnan, 70 Daumesnil et Traversière) ;

Considérant qu'il faut y ajouter des écoles maternelles contiguës d'une école élémentaire, mais dont une partie des enfants sont sectorisés sur une autre élémentaire plus éloignée, parce que la géographie scolaire n'a pas permis à la municipalité de faire coïncider les secteurs de maternelle et d'élémentaire, ce qui concerne dans le 12^e les écoles Lachambeaudie, Jean Bouton et 253 bis Daumesnil ;

Considérant que le règlement intérieur des écoles, encadré par un règlement académique, prévoit que l'accueil matinal des enfants a lieu en maternelle entre 8 h 20 et 8 h 30, les parents accompagnant leur enfant jusqu'à l'entrée de la classe et que l'accueil matinal en élémentaire a lieu lui aussi entre 8 h 20 et 8 h 30, les portes étant fermées à 8 h 30 pour que les élèves d'élémentaire montent en classe ;

Considérant l'attachement légitime des directeurs d'école à veiller à la ponctualité des familles, dans un souci d'éducation des enfants à la vie collective et pour ne pas perturber le début des cours ;

Considérant la forte contrainte quotidienne que cette situation représente pour les enfants et leurs parents lorsqu'une fratrie se retrouve partagée entre une maternelle isolée et une élémentaire, dans la mesure où les horaires d'ouverture des portes ne laissent que 10 minutes aux parents pour passer d'une école à l'autre ;

Considérant que cette contrainte, forte le matin, se répète aussi le soir à 16 h 30 lorsque les enfants ne sont pas inscrits aux activités périscolaires, les horaires de maternelle comme d'élémentaire prévoyant une sortie entre 16 h 30 et 16 h 40 ;

Considérant que cette contrainte peut se révéler très pénalisante pour les familles monoparentales et pour celles dont les deux parents ne sont pas disponibles pour emmener leurs enfants à deux écoles en même temps, les enfants étant alors soumis à des trajets importants le matin entre ces deux écoles ;

Considérant que cette contrainte est parfois un motif supplémentaire incitant certaines familles à scolariser leurs enfants dès le CP dans une autre école que l'école publique de leur secteur ;

Considérant que cette question revient régulièrement dans les discussions en conseil d'école, dans les saisines des représentants de parents d'élèves et dans les lettres accompagnant les demandes de dérogation et qu'elle concerne aussi bien la Ville de Paris que le Rectorat de Paris.

Le conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris étudie, en lien avec le Rectorat de Paris, la possibilité d'adapter les horaires d'ouverture des écoles dans les maternelles isolées afin de faciliter le trajet entre l'école maternelle et l'école élémentaire ;

- La Ville de Paris envisage, pour la rentrée de septembre 2019, de permettre l'expérimentation dans quelques écoles maternelles isolées du 12^e, d'un dispositif léger d'accueil matinal anticipé des enfants, qui pourrait par exemple être confié à des ASEM volontaires et être réservé en priorité aux enfants dont un frère ou une sœur est scolarisé en élémentaire.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. Nicolas BONNET puis Mme TAPIERO et M. David GREAU. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je vais voter ce vœu mais quand même, cela fait 11 ans que je siége dans une de ces écoles maternelles isolées est l'école Netter. Je crois qu'après le premier conseil d'école auquel j'ai assisté, j'avais transmis, comme on le fait après les conseils d'école, cette question, il y a 11 ans, à Fadila TAÏEB qui était adjointe ; elle doit se souvenir de ce problème. D'ailleurs, je dis au passage à Mme MONTANDON, concernant la discussion que nous avons eue tout à l'heure, que les enfants qui sont à peu près au métro Picpus, rue du Sibuet, vont à l'école maternelle Netter qui est tout

de même assez loin et, une fois qu'ils sont à l'école primaire, ils vont à l'école Lamoricière. Quand vous nous parliez tout à l'heure des distances, cette question est posée à mon conseil d'école depuis 11 ans. On avait donc proposé à l'époque ce que l'on appelle des pédibus c'est-à-dire un accompagnement pour les familles qui le souhaitaient. On n'avait pas pu le faire.

J'alerte juste sur une chose : à l'école maternelle, notamment la plus petite section, c'est la maîtresse qui fait l'accueil dans la classe avec l'ASEM et celui-ci se fait notamment avec des étiquettes avec les prénoms, etc. Jusqu'à présent, on n'a pas réussi à faire arriver les enseignants 10 minutes avant. Est-ce qu'on réussira à le faire ? Je l'espère. Mais, j'espère que ce sera tout de même l'enseignant qui fera l'accueil dans la classe et non pas l'ASEM ou quelqu'un d'autre. Il y a tout de même un sujet pédagogique : l'ouverture de l'école, au vu des nouveaux rythmes scolaires, est le seul moment de rencontre avec les parents d'élèves. Donc, si à 8 h 20, c'est l'ASEM ou du personnel municipal qui ouvre la classe et que le soir, on vient chercher le gamin en centre de loisirs, on ne voit jamais l'enseignante. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est un sujet, vous avez raison. Mme TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je suis extrêmement étonnée de ce vœu. Vous avez, en tant que Maire d'arrondissement, un certain nombre de leviers pour éviter ces difficultés qui s'appellent, par exemple, la dérogation pour permettre aux familles d'avoir une proximité d'école vers les écoles primaires. Ça, c'est un autre sujet. Vous avez aménagé des rythmes scolaires un peu délirants et vous souhaiteriez que les enfants les plus jeunes rentrent de plus en plus tôt à l'école. »

[Intervention hors micro]

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Peu importe s'ils sont dans l'enceinte scolaire, ils sont à l'école. Je rejoins M. BONNET sur la difficulté pour les parents de ne jamais rencontrer l'enseignante. S'ils ne la rencontrent plus le matin, ils la rencontrent éventuellement un soir sur deux à condition qu'ils soient chômeurs pour être libres à 15 h 30 parce que sinon, ils ne la verront pas. Je trouve cela extrêmement compliqué. Vous avez une vision de l'école qui est un peu celle du marketing : on va lancer un truc qui est un projet un peu flambant, on imagine que cela va séduire beaucoup de gens mais, ce n'est absolument pas séduisant. Les enfants de maternelle ont 3 ans. Vous leur promettez d'être de plus en plus longtemps dans une collectivité alors qu'à cet âge-là (de 3 à 5 ans), on a besoin aussi de temps de calme, de temps de repos. De plus, dans la rédaction du vœu, il n'apparaît jamais l'heure d'entrée que vient de préciser M. BONNET dans son intervention. Nous voterons donc contre cette proposition car il nous semble que cela ne va ni dans l'intérêt des élèves ni dans celui des familles. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. David GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je rejoins en partie les questions posées par M. BONNET sur le nécessaire lien entre le parent et l'enseignant et le fait qu'il puisse y avoir des temps d'échanges mais, effectivement, il y a des maternelles isolées et ce ne sont pas

forcément que des questions de dérogation. Si on prend, par exemple, le cas de l'école maternelle Armand-Rousseau où les enfants sont sectorisés ensuite sur Daumesnil ou Michel-Bizot : cette maternelle est clairement isolée et c'est effectivement ce qui se passe... Malgré ce que vous disiez tout à l'heure, vous intervenez pendant que l'on parle. Il y a une tolérance pour les parents qui ont des aînés scolarisés mais, de fait, elle perturbe le fonctionnement de la classe. Quand, en maternelle, les parents accompagnent les enfants dans les classes, restent avec eux le temps de faire un temps avec l'enseignant ou l'ASEM et repartent, il n'est pas rare, dans ces écoles maternelles isolées, que le temps de travail de l'enseignant avec les enfants ne débute au mieux qu'un quart d'heure après le début théorique ; si ce n'est pas plus. Nous avons donc plus de deux heures de perdues sur le temps pédagogique de la semaine.

Je ne dis pas qu'un accueil plus matinal sera la solution idéale en revanche, il est clair qu'il faut essayer de proposer quelque chose ; les aînés, à l'école élémentaire, étant extrêmement contraints par le temps : il y a cette fenêtre de 10 minutes entre 8 h 20 et 8 h 30 où les enfants rentrent seuls dans l'école et la porte est ensuite fermée à 8 h 30. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Tous ceux qui ont souhaité s'exprimer ont pu le faire. M. TOUZET, rapidement parce que je crois que nous ne ferons pas consensus ce soir sur ce sujet. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Absolument, c'est vrai. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas forcément simple par ailleurs. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Non, ce n'est pas un sujet simple. C'est tout sauf une vision marketing mais c'est plutôt le résultat de quelques années à recevoir des parents et notamment ceux qui font des demandes de dérogation. Les deux exemples qui ont été donnés ce soir sont parlants : si on dit oui à toutes les demandes de dérogation, on vide les écoles Armand-Rousseau et Arnold-Netter et on n'a pas la place d'accueillir les enfants qui ont obtenu les dérogations sur les maternelles Marsoulan ou Daumesnil. En fait, cela ne tient pas. S'il y a des maternelles isolées, c'est parce qu'on ne peut pas faire autrement. On en revient à ce que Messieurs GREAU et BONNET ont dit : soit on arrive à faire bouger les horaires de travail des enseignants et des enseignantes en lien avec le rectorat - c'est le premier attendu du vœu -, soit on essaie de trouver une autre solution avec les compétences qui sont les nôtres, les compétences municipales. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces explications. J'ai compris que ce vœu ne faisait pas l'unanimité. Abstention ? Je reprends les opérations de vote. Qui s'abstient sur ce vœu ? Qui vote contre ? Vous avez une capacité de persuasion Mme TAPIERO auprès de vos collègues, je vous félicite. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Excusez-moi, le règlement des horaires dans les écoles relève de l'académie. Il est donc départemental et il n'appartient en rien, pour deux écoles du 12^e, de changer les

horaires. Vous n'aviez qu'à proposer de retarder l'heure d'arriver plutôt que de l'avancer. Vous parlez d'enfants qui ont entre 3 ans et 5 ans, excusez-moi. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On n'avait pas dit dans quel sens on voulait faire évoluer les conditions d'accueil. Peu importe, on passe au vœu suivant. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu adopté à, ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-023 Vœu)

- VŒU 122019-003 : Vœu pour un financement écologique de la gratuité partielle des transports en commun déposé par les élu.e.s du groupe écologiste du 12^e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. David GREAU pour présenter ce vœu. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. C'est un vœu que nous redéposerons au Conseil de Paris et qui est un sujet éminemment parisien puisqu'il fait suite aux annonces, lors de ses vœux, de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, le 10 janvier dernier. Elle souhaite instaurer la gratuité pour les Parisiens de 4 à 11 ans dans les transports en commun, pour les Parisiens en situation de handicap âgés de moins de 20 ans, le remboursement de 50 % du Pass Navigo des collégiens et des lycéens parisiens et la gratuité de l'abonnement Vélib' pour les Parisiens de 14 à 18 ans. Ce sont de nouvelles facilités offertes pour les transports en commun et les Vélib' aux Parisiennes et aux Parisiens que nous saluons et qui font suite à un rapport qui a été remis à la Maire de Paris par trois de nos collègues du 12^e arrondissement ce dont on se félicite aussi par ailleurs.

En revanche, les modalités nous posent question et notamment le fait que le financement de ces nouvelles mesures, qui sont profondément écologiques, se ferait par le nouveau marché de publicité. Sur le principe, nous contestons ce principe qui a pour but de financer une mesure qui est juste socialement et écologiquement par la publicité qui, comme on le sait, est un outil qui vise essentiellement à pousser à la consommation voire à la surconsommation et qui est donc contraire un développement soutenable dans notre ville. C'est pourquoi, nous proposons à travers ce vœu de chercher d'autres sources de financement pour ces mesures écologiques de gratuité partielle en particulier des mesures de financement qui pourraient être mobilisées au travers des recettes de stationnement ou de forfaits post-stationnements qui ont été mis en place en 2018. Ceux-ci constituent de nouvelles recettes de 2018.

Considérant les mesures de gratuité partielle des transports en commun annoncées par la maire de Paris le 10 janvier 2019 : la gratuité pour les Parisien.ne.s de 4 à 11 ans, la gratuité pour les Parisien.ne.s en situation de handicap âgé.e.s de moins de 20 ans, le remboursement de 50% du Pass Navigo des collégien.ne.s et lycéen.ne.s parisien.ne.s et la gratuité de l'abonnement Vélib' pour les Parisien.ne.s de 14 à 18 ans ;

Considérant que ces nouvelles mesures ont un coût, qui s'élève à 15 millions d'euros en année pleine-coût qui sera supporté par la ville de Paris conformément à ses engagements de lutte contre la pollution de l'air et de développement des transports en commun ;

Considérant la décision de la Ville de Paris de financer ces nouvelles mesures grâce aux recettes du futur marché de mobilier urbain d'information-c'est à dire par de la publicité dans l'espace public- qui débutera en 2020 ;

Considérant que la publicité est un outil qui pousse à la surconsommation, donc un outil contraire à un développement soutenable par excellence ;

Considérant la crise climatique que nous traversons, qui ne trouvera son issue qu'en arrêtant la surconsommation, le gaspillage et l'obsolescence marketing ;

Considérant qu'il est aberrant de financer une mesure juste socialement et écologiquement par la publicité ;

Considérant qu'en application du principe "pollueur-payeur", il est plus opportun de financer la gratuité des transports en commun -mode de déplacement collectif et peu polluant-par les modes de déplacement plus polluants comme l'usage de la voiture individuelle ;

Considérant le Forfait Post-Stationnement mis en place par Paris depuis le 1^{er} janvier 2018, qui apporte à la ville de nouvelles recettes.

Aussi, sur proposition des élu.es écologistes, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- les mesures de gratuité partielle des transports en commun soit financées autrement que par la création de nouvelles recettes publicitaires, par exemple grâce aux recettes de stationnement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Il y a plusieurs explications de vote : M. Nicolas BONNET, Mme CHARNOZ et Mme MONTANDON. Comme nous avons la chance d'avoir en séance ce soir un des trois adjoints ayant fait la proposition, je proposerai qu'il vous réponde. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Mme la Maire. J'ai une petite part de responsabilité dans cette affaire et je voudrais dire à mes collègues écologistes qu'à l'occasion, il faudra aussi trouver des mesures de financement pour le chauffage de la mairie d'arrondissement. Pour chaque dépense, on cherchera des mesures spécifiques de financement puisqu'on n'a plus de budget fongible.

Sérieusement, mes collègues le savent, nous avons déposé au moment du vote du budget, en décembre 2018, un amendement pour ces mesures de gratuité de transport. Quand nous l'avons fait, nous l'avons gagé sur le budget et nous l'avons fait notamment sur l'augmentation des recettes de DMT0 c'est-à-dire des droits de mutation à titre onéreux. C'est ce que l'on paye chez le notaire lorsqu'on acquiert un bureau ou un logement. La Maire de Paris nous a proposé de retirer cet amendement qui était budgété au profit d'un vœu et a fait les annonces au moment de la remise du rapport. Je considère que mon amendement, à l'époque, était crédible, plausible puisque lorsqu'on regarde l'évolution du marché immobilier et l'évolution des DMT0 d'une année à l'autre, ils ont continuellement grimpé.

Ensuite, Madame le Maire, vous avez, comme tous les Maires de France, la responsabilité d'organiser le grand débat national avec des cahiers de doléances, des thèmes... L'une des grandes thématiques est la fiscalité. J'ai fait adopter un vœu au Conseil de Paris pour des assises de la fiscalité locale afin d'étudier nos ressources notamment en vue de la disparition de la taxe d'habitation.

Pourquoi je dis cela ? Si à chaque fois que l'on crée de nouveaux dispositifs, de nouvelles politiques - j'ai par exemple à côté de moi Pénélope KOMITES qui va végétaliser la ville - il faut trouver une recette spécifique et que l'on sort d'une réflexion globale d'un budget qui est fongible et qui permet de dépenser globalement, on ne s'en sortira plus. Si je continue votre réflexion, cela veut dire que pour ce que nous avons évoqué sur les écoles et les bâtiments, il faudra mettre en face des recettes spécifiques. Non, ce n'est pas comme cela que fonctionne budget. On vote un budget global et ensuite on donne des orientations politiques dans les dépenses. Une orientation politique a été donnée sur la question de la gratuité des transports, cela sera pris dans le budget global. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET. Mme CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Ce vœu est l'occasion de saluer les annonces qui ont été faites par Anne HIDALGO pour réduire la facture et la fracture des transports en commun dans la capitale. C'est une nouvelle mesure pour démontrer que, par les transports collectifs et par l'apprentissage au plus jeune âge, nous porterons notre ambition de transition écologique et d'émancipation des plus jeunes.

Reste de nombreuses questions comme celle des plus jeunes à l'échelle régionale. C'est une mesure parisienne. Il serait dommageable que nos élus régionaux ne la portent pas à la Région car il serait normal que les plus jeunes, dans d'autres collectivités pas si éloignées, puissent en bénéficier. Se pose aussi la question de l'arrêt à 18 ans. On a tous envie d'aller toujours plus loin.

Ce vœu revient effectivement sur le financement de cette mesure. Comme mon collègue, Nicolas BONNET, je trouve que la financer sur le budget est une chose importante. Nous avons un budget fongible et il faut que toutes nos politiques de transition écologique le soient et que nous ne soyons pas sans cesse à rechercher des financements. Comprenant le clin d'œil taquin qui a été fait à nos amis écologistes en gageant cette gratuité sur ces recettes-là, nous nous abstiendrons. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme CHARNOZ pour cette explication de vote. Mme MONTANDON, vous faites l'explication de vote pour les élus de votre groupe ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Oui. Merci Mme la Maire. En préambule, je voulais tout de même rappeler que la gratuité a toujours un coût. Ce sera gratuit pour certains mais ce seront d'autres qui paieront.

Dans l'un des considérants vous évaluez le coût de ces mesures à 15 millions d'euros mais, vous les sous-évaluez car elles s'élèveraient à 80 millions d'euros par an d'après Île-de-France Mobilités.

Au-delà du calendrier préélectoral de la mise en place de ces annonces, le financement de mesures visant à augmenter le pouvoir d'achat de nos concitoyens doit être étudié avec sérieux. Or, ce ne fut pas le cas lors des annonces de Mme HIDALGO et c'est encore moins le cas lorsque je vois un vœu tel que celui-ci déposé par un groupe appartenant à la majorité municipale car, il n'y a rien de pire en période préélectorale que de promettre ce que l'on ne tiendra pas demain.

Sur le fond, vous demandez pour le financement déjà hasardeux de ces mesures largement sous-évaluées à remplacer une redevance publicitaire qui provient volontairement des entreprises par des mesures de pression fiscale. Avec le mouvement actuel des Gilets jaunes, n'avez-vous pas compris que nos concitoyens ont déclaré leur ras-le-bol fiscal, de toute pression fiscale et pas simplement des impôts mais de toute la hausse de l'ensemble des tarifs et notamment ceux qui touchent aussi les automobilistes déjà largement taxés. Sur la forme, ce vœu fait fi de l'universalité comme l'a dit M. BONNET. Enfin, il faudrait changer votre logiciel pour passer d'une écologie punitive à une écologie incitative mais, ce n'est pas gagné. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. J'ai bien compris qu'il y avait des votes différents sur ce vœu. Qui s'abstient ? Pardon, M. GREGOIRE pour répondre. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Mme la Maire, je ne présuppose pas faire changer le vote. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Allez-y. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Quelques observations par rapport à ce qui a été dit. D'abord, un principe de finances publiques : hormis quelques taxes affectées, il y a un principe d'universalité et de fongibilité des recettes et des dépenses c'est-à-dire que c'est un gros pot commun - pour le dire de façon plus triviale - dans lequel, au gré d'arbitrages politiques, nous choisissons des affectations en dépenses.

Deuxièmement, ce vœu n'a pas de sens en pratique parce que vous ne pouvez ni affecter des recettes de stationnement ni de recettes publicitaires. Cela n'a pas de sens. On peut faire des vœux qui n'ont pas de sens d'un point de vue des finances publiques mais, chacun a bien en tête le sujet qui est en réalité sous-jacent : nous aurons l'occasion d'en reparler plus longuement mais, nous aurons le plaisir de présenter en avril une délibération sur le marché publicitaire à Paris dans l'espace public. C'est un sujet majeur et, en temps utile, on expliquera pourquoi il est indispensable, compte tenu de l'enjeu financier, de le remettre en place à Paris pour financer des mesures nouvelles. On ne peut pas, en finances publiques, gager sur une recette de type DMTO parce qu'on ne peut pas préjuger de leur évolution. Oui, ces dernières années, ils ont augmenté. En revanche, ils ont baissé à d'autres moments. On n'est jamais à l'abri qu'une recette fiscale varie. Donc, dans un amendement budgétaire, vous ne pouvez pas gager sur une recette fiscale qui, par nature, est instable. Je dois avouer ici que le fait de gager des mesures de gratuité sur la recette publicitaire est une forme de pédagogie pour expliquer qu'à dépenses nouvelles, il y a des recettes nouvelles. Il n'y a donc pas de débat sur le financement des mesures puisque nous aurons bien des recettes. Peu importe, on pourra bien affecter les recettes publicitaires à autre chose et mettre le stationnement sur les mesures de gratuité si cela vous va. Moi, cela me va très bien aussi. Le vrai sujet sera la position des groupes au moment du vote du renouvellement de la concession de service du marché publicitaire à Paris.

Dernier point : 80 millions d'euros, c'est n'importe quoi. C'est une riposte politique. On aura l'occasion d'en reparler en conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités. Je rencontre le directeur général cette semaine. Je voulais simplement rappeler qu'au dernier conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, le chiffre total de la gratuité pour les enfants en Île-de-France de 4 à 11 ans, c'est 20 millions d'euros. C'est normal, on va négocier. Je sais combien cela coûte et je suis garant de la tenue de l'objectif budgétaire. Je rassure tout le monde : c'est financé et personne ne sera obligé de voter la délibération sur la publicité donc, tout le monde a l'occasion de se réunir sur ces mesures de gratuité et de s'en réjouir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. Emmanuel GREGOIRE pour ces précisions qui ne sont pas inutiles. Du coup, M. David GREAU, vous voulez peut-être retirer votre vœu ? »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Absolument pas. Je voulais juste rebondir un instant - et ce sera très bref - sur l'argumentation de notre collègue Emmanuel GREGOIRE à l'instant. J'aurais tendance à dire que le péché originel est finalement d'avoir lié les deux, un peu comme le disait Mme CHARNOZ en indiquant que c'est cette recette nouvelle qui serait affectée à cette dépense nouvelle.

Je voulais simplement signaler à nos collègues de l'opposition que la présidente d'Île-de-France Mobilités vient, de son côté, lors de ses vœux, d'annoncer la gratuité pour tous les seniors de plus de 65 ans sans conditions de ressources. Celle-ci sera financée intégralement par Île-de-France Mobilités pour, d'après ce qu'en dit l'article du Parisien, 40 millions d'euros. On est sur une mesure qui bénéficie aux Parisiens et qui est de l'ordre de 15 millions d'euros et non pas 80. Admettons qu'ensemble nous œuvrons à ce que les Parisiens et les Franciliens utilisent nos transports en commun et que c'est globalement une bonne chose. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Sur ce vœu, j'ai compris qu'il y avait des abstentions. Des votes contre le vœu ? Le vœu est rejeté. »

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 21 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Abstention : 02 voix groupe Génération.s

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-024 VŒU)

- VOEU 122019-004 : *Vœu relatif à l'aménagement de la place de la Bastille, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains.*

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Plusieurs courriers de la RATP et d'Île-de-France Mobilités alertent la Ville de Paris sur les impacts négatifs du plan d'aménagement de la place de la Bastille sur la circulation des autobus en raison d'une détérioration des intermodalités, de l'exploitation et de la vitesse commerciale des bus. Les deux opérateurs insistent sur le risque de blocages réguliers des lignes de bus, sur la fluidité des circulations sur la place et ses abords, sur l'évolution des temps de trajet de nos lignes de bus concernées. En effet, l'emplacement des arrêts d'autobus prévu hors de la place aura pour conséquence de les éloigner des accès des métros et de générer des correspondances entre bus plus longues ce qui pénalisera en particulier les personnes à mobilité réduite.

La Ville de Paris a ignoré les demandes de concertation avec Île-de-France Mobilités et la RATP et a arrêté le projet d'aménagement sans avis préalable de ces deux plus importants acteurs de la mobilité. C'est pour cela que nous demandons que la Ville de Paris accepte d'entamer une concertation avec la RATP et Île-de-France Mobilités et prenne en considération leurs recommandations dans l'aménagement de la place de la Bastille afin d'éviter une détérioration des intermodalités et de l'exploitation des bus. Merci. »

Considérant les courriers d'alerte de la RATP et Île-de-France Mobilités concernant les impacts négatifs du plan d'aménagement de la place de la Bastille sur la circulation des autobus ;

Considérant que la RATP précise, dans un courrier du 30 octobre 2017, que : *“ le bon fonctionnement du réseau de bus n'est pas assuré. Compte tenu de la géométrie de l'aménagement présenté et de son fonctionnement dynamique supposé, le risque de blocage régulier des lignes de bus est avéré, ce qui n'est pas acceptable pour la RATP ”*;

Considérant que la RATP insiste de nouveau, dans un courrier du 14 juin 2018 : *“ alors que la Ville de Paris envisage d'engager des travaux sur la place de la Bastille dès le mois de septembre prochain, la RATP n'a pas reçu d'éléments sur la fluidité des circulations sur la place et à ses abords, ni sur l'évolution des temps de trajet de nos lignes de bus concernées ”* ;

Considérant que la Ville de Paris a ignoré les demandes de concertation avec Ile-de-France Mobilité et la RATP et a arrêté le projet d'aménagement sans saisine préalable des deux plus importants acteurs de la mobilité à Paris ;

Considérant que les aménagements tels que prévus par la ville auront pour conséquence une détérioration des intermodalités, de l'exploitation et de la vitesse commerciale des bus ;

Considérant que des arrêts d'autobus prévus hors de la place auront pour conséquence de les éloigner des accès du métro et de générer des correspondances entre bus plus longues et que cela pénalisera en particulier les personnes à mobilité réduite ;

Considérant que la vitesse commerciale des bus à Paris diminue chaque année du fait de la congestion avec une vitesse moyenne constatée par la RATP en heures de pointe du soir, de l'ordre de 9,5km/h.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et des élus du groupe les Républicains,

Le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que la ville de Paris accepte d'entamer une concertation avec la RATP et Ile-de-France Mobilité et prenne en considération leurs recommandations dans l'aménagement de la place de la Bastille afin d'éviter une détérioration des intermodalités et de l'exploitation des bus. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Pour vous répondre M. David GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mme MONTANDON, j'aime beaucoup la caricature mais uniquement quand c'est du dessin. En l'occurrence, je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas eu de concertation avec Île-de-France Mobilités et la RATP. Simplement, vous avez peut-être des informations datées. De fait, il y a eu des alertes comme vous le dites de la part de la RATP mais qui datent d'octobre 2017. Il s'est passé des choses depuis, notamment des discussions approfondies avec la RATP et Île-de-France Mobilités comme on le fait avec l'ensemble des acteurs (la préfecture de police...) de notre espace public sur les trois thèmes que vous avez effectivement rappelés qui sont la fluidité, la giration des bus et l'intermodalité.

Les réserves de la RATP sur la giration des bus ont été levées très rapidement sur des bases techniques. Concernant la fluidité, des études de circulation ont également été présentées à la préfecture de police et à Île-de-France Mobilités ainsi qu'à la RATP en intégrant les différents aménagements alentour. Ces études montrent que la place sera fluide tout particulièrement pour la RATP dont le matériel roulant bénéficiera de couloirs de bus. S'agissant de l'intermodalité, qui fait également l'objet de votre vœu, les arrêts de bus ne se situeront certes plus directement sur la place, comme c'était le cas au niveau du parvis de l'Arsenal. Mais, je vous rappelle simplement que ces arrêts ne bénéficient d'aucun accès au métro. Donc, contrairement ce que vous dites dans ce vœu, on ne détériore pas l'intermodalité mais on l'améliore avec des accès au métro qui seront facilités.

Pour finir, je tiens à rappeler que l'organisation des transports en commun à Paris et en Île-de-France est une compétence de la Région. Néanmoins, celle-ci n'a pas voulu s'engager, et ce à aucune étape de la restructuration du réseau de bus parisien, sur les moyens budgétaires à consacrer à ce nouveau réseau. Un service à fréquence soutenue et de qualité pour les usagers de ce mode de transports en commun apparaît toutefois essentiel et c'est pourquoi la Ville de Paris y travaille avec la RATP et Île-de-France Mobilités comme partenaire et, pour le coup, pas comme financeur. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Il y a un avis défavorable sur ce vœu. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Il est donc rejeté. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 9 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 23 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Voeu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019- 025 VOEU)

- VŒU 122019-005 : Vœu relatif à la voirie de Paris 12^e arrondissement, déposé par Franck Margain et les élus du groupe Les Républicains.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons un vœu déposé par votre collègue absent mais, j’imagine que vous allez tout de même le présenter. Mme TAPIERO. »

M. Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d’arrondissement, rapporteure :

« Je vous remercie. En l’absence de Franck MARGAIN, je vais présenter son vœu concernant la voirie et les difficultés de déplacement des piétons et des cyclistes. Force est de constater qu’aujourd’hui, il n’y a plus réellement d’ordre dans cette ville. L’investissement sur la chaussée ne se fait finalement qu’au profit des voies de circulation. Si on soutient la politique en faveur des cyclistes, elle ne pourra jamais se faire détrimment des autres mobilités qui, in fine, devront composer les uns avec les autres. Est-ce réellement l’ambition de la Ville ? Nous ne le croyons pas. Les piétons sont effrayés par les deux-roues qui eux-mêmes se sentent investis de tous les droits, parfois même au péril de leur vie, alors qu’on ne les met pas en sécurité. La signalétique serait une réponse. Elle est une exigence pour tous ; pour les cyclistes mais aussi pour les piétons.

Aujourd’hui, l’état de la voirie à Paris doit être une priorité pour la Ville. Elle doit lancer un vaste plan de rénovation de la chaussée afin notamment d’éradiquer les nids-de-poule.

Enfin, à l’instar des automobilistes, tout comportement de cycliste déviant doit être sanctionné et les cyclistes être facilement identifiables. Je vous remercie. »

Considérant l’augmentation régulière de la circulation cycliste dans le 12^e arrondissement ;

Considérant le nombre important et en forte croissance des trottinettes électriques utilisées sur la chaussée et sur les trottoirs piétons ;

Considérant les ruptures de marquage au sol dans les rues et dans de nombreux carrefours compte tenu du vieillissement du dispositif comme les rues de Bercy ou de Lyon ;

Considérant l’absence de marquage des bandes cyclables au croisement des carrefours dans l’arrondissement comme à la sortie de l’avenue Ledru-Rollin à l’entrée du pont d’Austerlitz ou place Daumesnil ou encore Square Courteline ;

Considérant que la Ville de Paris a ignoré totalement la nécessité de mettre en place des feux signalétiques dédiés à la circulation des vélos, trottinettes, gyropodes, *Hoverboards*, en particulier aux croisements des chaussées à grande circulation comme le boulevard Diderot, le boulevard de Reuilly, le boulevard de Vincennes ;

Considérant que la Ville de Paris a décidé de réduire au maximum les moyens de police en capacité de verbaliser les infractions commises par les cyclistes et les conducteurs de trottinette ou autres gyropodes ou *Hoverboards* ;

Considérant que les trous dans la chaussée du 12^e arrondissement sont de plus en plus nombreux (2000 recensés) et de plus en plus profonds provoquant de nombreuses chutes de conducteurs de trottinettes, utilisateurs d’*hoverboards* ou de gyropodes ou de cyclistes ;

Considérant que la grave dégradation de la chaussée encourage les conducteurs de trottinettes, utilisateurs d'*hoverboards* ou de gyropodes ou les cyclistes à emprunter beaucoup plus souvent les trottoirs ;

Considérant les plaintes de plus en plus nombreuses des piétons qui se sentent en insécurité dans le partage des trottoirs imposés par conducteurs de trottinettes, utilisateurs d'*hoverboards* ou de gyropodes ou de cyclistes ;

Considérant que le plan d'urgence de " *résorption des nids-de-poule* " mis en place par la mairie avec une nouvelle technique dite " *enrobage de granulat et bitume - blow patcher* " ne donne pas satisfaction et qu'en tout cas la durée moyenne de résistance de la réparation est inférieure à deux ans ;

Considérant la congestion générale de la circulation dans le 12^e arrondissement propice aux infractions de tous les utilisateurs de la chaussée.

Sur proposition de Franck Margain et des élus du groupe les Républicains, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris mette place un plan d'urgence de signalétique à destination des conducteurs de trottinettes, utilisateurs d'*hoverboards* ou de gyropodes et des cyclistes en coordination avec les mairies d'arrondissement et le comité des vélos.

- Que la Ville de Paris mette en place un rafraîchissement de toute la signalétique peinte sur la chaussée.

- Que la Ville de Paris déploie un véritable plan de réfection des voies de la ville et au lieu et place d'un plan de rebouchage des nids-de-poule.

- Que la Ville de Paris déploie des moyens de police pour un meilleur contrôle des infractions quotidiennes commises sur l'ensemble des trottoirs et sur la chaussée par les conducteurs de trottinettes, utilisateurs d'*hoverboards* ou de gyropodes ou de cyclistes.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. David GREAU pour vous répondre. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Le vœu de M. MARGAIN est tout de même très dense... »

M. Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je vous ai fait un résumé. Vous l'avez lu. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Vous avez, effectivement, fait un petit digest mais il aborde beaucoup de sujets différents. Je relève dans un premier temps que votre groupe et M. MARGAIN êtes plus prompts à demander une verbalisation accrue de certaines mobilités plutôt que celle des deux-roues motorisés, qui circulent sur les trottoirs ou sur les pistes cyclables, ou des véhicules à quatre roues et à moteur thermique qui empêchent fréquemment l'usage par les cyclistes des espaces qui leur sont réservés.

Je vous rejoins effectivement sur le besoin d'une législation qui nous permette de procéder à une signalétique indiquant à chacun quelle est sa place sur l'espace public. Nous sommes d'accord sur ce point. De fait, aujourd'hui, il y a un flou qui doit être levé dans la loi d'orientation des mobilités qui a été promise par le gouvernement et qui a été retardé dans son examen suite aux mobilisations récentes. C'est cette loi d'orientation des mobilités qui doit nous permettre d'avoir une assise juridique, notamment pour les trottinettes électriques, afin de les verbaliser ainsi que de savoir quelle est leur place sur la voirie.

Par ailleurs, M. MARGAIN signale dans son vœu des défauts de marquage au sol qui sont localisés dans l'espace public. Je l'invite simplement à me faire ces signalements directement - il connaît mon adresse mail - plutôt que par l'intermédiaire d'un vœu ; ce sera sans doute plus rapide et plus utile.

Enfin, vous nous demandez un véritable plan de réfection des voies de l'arrondissement. Effectivement, il y a eu, comme vous l'avez souligné, un hiver très rigoureux qui a bien abîmé la voirie parisienne ; ce n'est pas propre au 12^e. Un plan d'urgence a été mis en place. Je profite de la réponse à ce vœu pour vous dire que nous avons bien, dans les priorités d'investissement pour l'année 2019, tenu compte de ces avaries sur le réseau de voiries du 12^e arrondissement. Pour synthétiser les choses, en 2019, 731 000 € sur un budget total d'un million d'euros seront mis sur la réfection des tapis et des chaussées en voirie secondaire comme en voirie primaire. Bon an mal an, l'arrondissement consacre près de 75 % du budget à sa voirie de manière annuelle. Je vous rassure donc sur ce point. La priorité à la réfection de la voirie a été prise en compte par la majorité du 12^e qui met les moyens budgétaires pour l'année 2019. Cet aspect de votre vœu me paraît donc inutile puisqu'il est déjà pris en compte.

Au final, nous émettrons un avis défavorable sur ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il y a donc un avis défavorable de l'exécutif sur ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Tous les autres. Il est donc rejeté. »

Votants : 27 dont 9 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 22 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019- 026 VŒU)

Q122019-001 : Question orale posée par Matthieu SEINGIER, au nom du groupe Les Républicains, relative au cahier de doléances déposé dans la mairie du 12^e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous arrivons à la fin de l'ordre du jour avec deux questions orales. La première est relative au cahier de doléances déposé dans la mairie du 12^e arrondissement. Elle est posée par M. SEINGIER. Je vous donne donc la parole. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame. Cette question est surtout relative au débat national. Je l'ai restreinte au cahier de doléances puisque vous avez annoncé en ouvrir un. Je l'ai vu à l'entrée. Il est vide. Je pense qu'il y en a eu d'autres. Peut-être pourriez-vous nous dire quelle est la densité d'écritures que l'on retrouve dans ces cahiers. Cette démarche est une bonne chose. Je pense que tous les Maires d'arrondissement, tous bords confondus, ont ouvert des cahiers de doléances. Le débat national est un choix du président de la République. À Paris, nous avons toujours débattu et le débat a toujours été ouvert aux Parisiens. Nous n'avons donc rien contre le fait qu'il y ait ces cahiers de doléances.

En revanche, il y a une vraie défiance généralisée. Elle n'est pas contre vous. Elle concerne tous les élus, nous y compris. N'y voyez absolument pas une attaque mais, j'avais envie de connaître les dispositifs garantissant l'intégrité des propos. Lorsqu'on synthétise, on a parfois tendance à transformer les propos qui pouvaient être notés. Je voulais donc être rassuré sur ce point. Merci. »

Madame la Maire,

Vous avez annoncé, lors des vœux de la municipalité, avoir ouvert un cahier de doléances au sein de la mairie du 12^e arrondissement, comme de nombreux autres édiles de France.

Cette démarche est une bonne chose.

Les maires sont évidemment, comme tout élu, “ *l'intermédiaire légitime de l'expression des citoyens* ”, pour paraphraser la dernière lettre du président de la République aux Français.

Seulement, il est indéniable que les élus sont, comme l'Administration, touchés par une défiance généralisée d'une partie de ces mêmes citoyens.

Pour retrouver la confiance, outre les garanties légales, un effort supplémentaire de transparence et de respect des contre-pouvoirs s'impose dans toute action publique.

C'est la raison pour laquelle, les Républicains aimeraient savoir quel dispositif vous avez mis en place pour garantir l'intégrité de la parole des citoyens dans la transmission du contenu des cahiers de doléances ?

Plus précisément, est-ce que la rédaction de la synthèse de ces cahiers a été confiée à votre seule administration ou à un groupe d'élus représentatifs de l'ensemble des citoyens, comprenant donc un ou des élus de l'opposition ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je suis d'accord avec vous : la synthèse est un travail sur la matière première et c'est bien pour cela que nous n'en ferons pas. Les cahiers de doléances seront transmis tels quels. Loin de moi l'idée d'essayer d'interpréter quoi que ce soit. Vous avez noté qu'un

cahier de doléances a été ouvert en mairie d'arrondissement dès le vendredi 11 janvier. Nous en sommes probablement à notre troisième car les habitants du 12^e sont nombreux à venir écrire ou déposer des contributions. Ils sont gérés par la Direction générale des services de la Mairie d'arrondissement et pas par les élus ni le cabinet. Ils seront transmis tels quels au président de la République. Je crois que c'est effectivement le cas désormais dans toutes les mairies d'arrondissement parisiennes. C'est un dispositif que la Maire de Paris a demandé à l'ensemble des Maires d'arrondissement.

Je ne me sens responsable de rien en fait. Je n'obéis pas aux ordres du président de la République. Ce n'est pas ça la Constitution et la légitimité des uns et des autres. En revanche, je me sens une responsabilité dans la capacité qu'ont les habitants du 12^e à s'exprimer. Donc, je multiplierai les cahiers de doléances si besoin et on accompagnera les initiatives notamment parisiennes et nationales. Nous allons communiquer sur le fait que ces cahiers de doléances existent. C'est déjà le cas. Nous allons communiquer sur l'ouverture des plates-formes en ligne puisque je crois qu'au niveau national, comme au niveau parisien, celles-ci ont été ouvertes et mises à disposition de nos concitoyens afin qu'ils y fassent part de leurs remarques, doléances, etc.

La Maire de Paris a souhaité et annoncé, dès le mois de décembre avec l'ensemble des Maires d'arrondissement et tous les présidents de groupe, la mise en œuvre d'une conférence de consensus. Elle a réuni de manière apaisée les élus parisiens pour leur proposer cette démarche à l'échelle parisienne à laquelle nous nous associerons. Je crois aussi que des dispositifs mobiles seront mis en œuvre pour recueillir les avis et les contributions de tous les Parisiens ; ils tourneront dans tous les quartiers de Paris. Une journée de libre expression, le 25 janvier, a été également annoncée à l'hôtel de ville. L'ensemble des dispositifs parisiens seront encadrés par un comité des garants dans lequel siègeront des Parisiens tirés au sort et des élus de tous les groupes politiques parisiens.

De notre côté, nous réfléchissons pour l'instant à ce que nous pourrions éventuellement organiser. Rien n'est décidé à ce jour. Je note n'avoir encore enregistré aucune demande de nos parlementaires pour organiser un débat dans le 12^e arrondissement. Si c'est le cas, je vous tiendrai informés, bien évidemment. »

[Intervention hors micro de M. Nicolas BONNET-OULALDJ]

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas possible normalement mais, je vous laisse la parole M. Nicolas BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Quand la Maire nous avait réunis, présidents de groupe et Maires d'arrondissement, j'avais insisté sur le fait que nous avons déjà des corps organisés (associations, syndicats, conseils de quartier, conseils de la jeunesse...), est-ce que, dans le cadre des arrondissements, ces corps intermédiaires sont associés ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est ce que je disais : il y a une volonté parisienne d'associer ce que vous appelez les corps intermédiaires (associations, syndicats, instances de démocratie participative) à qui nous communiqueront les différents moyens de faire remonter leurs contributions. Nous en sommes là, à ce stade. Ce sera le cas sur tout Paris.

Vous voulez réintervenir, M. SEINGIER ? »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« C'était l'objet de ma demande de s'interroger sur le fonctionnement. Je voulais donc savoir si nous pourrions consulter auprès du DGS ces cahiers de doléances lorsqu'ils seront remplis car nous sommes aussi très intéressés par les avis des habitants du 12^e. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Pardon, je n'ai pas été très claire. Ce sont les Directions générales des services qui gèrent ces cahiers et personne n'a le droit de les consulter, si ce n'est les habitants lorsqu'ils passent et lisent ce qu'ont écrit les personnes avant eux. Quand je dis que je ne fais pas de synthèse, je ne les consulte pas non plus. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Pourquoi pas ? Un DGS est un emploi fonctionnel... »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ces messages ne sont pas à notre destination mais à celle du président de la République. C'est cela que nous demandent les gens majoritairement lorsqu'ils viennent nous voir. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je voulais connaître votre position. Voilà, je l'ai. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme TAPIERO, vous voulez prendre la parole ? »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

Propos hors micro « *C'est le président de la République qui va faire la synthèse ?* »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« En tout cas, c'est au président de la République que nous allons envoyer les cahiers de doléances. Il est capable de faire des marathons de sept heures. Il lui faudra du temps pour lire toutes les contributions de tous les Parisiens et de tous les Français. En tout cas, je suis très attentive aux consignes qui nous sont données et celles-ci sont de transmettre à la présidence de la République les cahiers de doléances ; c'est ce que je ferai scrupuleusement. »

[Propos hors micro d'un élu]

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Par porteur. »

Q122019-002 : Question orale posée par Franck MARGAIN, au nom du groupe Les Républicains, relative aux vœux 2019 de la municipalité à la population du 12^e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« La dernière question orale était posée par Franck MARGAIN mais j'imagine que c'est Mme TAPIERO qui se fera sa porte-parole ce soir dans notre instance. »

Mme ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« J'aurais aimé être le porte-parole du président de la République et je vous aurais apporté énormément de réponses. Je vais me contenter d'être celle de M. MARGAIN.

Madame la Maire,

La municipalité du 12^e arrondissement a présenté des vœux spectaculaires sur la pelouse de Reuilly avec magnificence le 10 janvier 2019 au “ *Cirque Phénix* ”.

Les participants ont semblé être très satisfaits par la qualité du spectacle.

De telles dépenses fastueuses dans une période de contestation des impôts et d'interrogation sur la déconnexion des élus avec la réalité nous amènent à relayer ce soir la demande de beaucoup de nos concitoyens : quel est le coût global d'une telle manifestation ?

– Pourrions-nous avoir accès à l'appel d'offres si le montant de la dépense le nécessite ?

– Pourrions-nous connaître les détails de l'accord avec le “ *Cirque Phénix* ” ?

Vous avez vu, je sais bien lire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mes félicitations. M. Richard BOUIGUE, premier adjoint. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« C'était parfait, Madame. Quelques mots : d'abord, il n'y a pas de question taboue, toutes sont légitimes. Il y a, en revanche, des manières de les poser qui parfois nécessitent quelques interprétations en contradiction de notre part. Vous parlez de dépenses fastueuses avant même que l'on ait évoqué les sommes impliquées. Vous parlez, en gros, d'une demande qui concerne cette année, alors qu'elle n'est pas récurrente. Pourquoi ne pas avoir demandé ce qui en était les années précédentes ? M. MARGAIN n'est pas là mais, vous lui rapporterez Mme TAPIERO : à titre personnel, je me demandais, en lisant la question, s'il n'y avait pas comme une petite pointe de jalousie. C'est une interprétation toute personnelle. Je reviens dans mon rôle. Finalement, tout le monde est content et tout le monde semble satisfait mais, on pose cette question. Je me demandais à quoi bon la poser si tout le monde est satisfait ; ce doit être à cause des dépenses fastueuses...

Il se trouve qu'en termes de dépenses fastueuses, nous n'avons pas eu recours à un appel d'offres puisque nous sommes en deçà du seuil limite de 25 000 €. En gros, nous n'avons pas d'appel d'offres à vous communiquer puisque nous n'y avons pas eu recours.

Concernant les détails : nous avons eu quelques animations à payer ce soir-là pour un montant de 2 790 € et, puisque c'est sous-jacent à la question, le chapiteau et le spectacle proposé étaient gratuits. Cela a été mis à disposition par le Cirque Phénix et c'est pour cela que nous sommes en deçà de ce qui impliquerait un appel d'offres et des dépenses fastueuses. Nous aurons l'occasion de le redire à M. MARGAIN lorsqu'il sera de nouveau présent parmi nous.

Ces dépenses étaient contenues, sérieuses comme d'ailleurs toutes celles de cette Mairie d'arrondissement qui a fait l'objet d'une audition de la part de la chambre régionale des comptes. Cette dernière est, en la matière, un peu sourcilleuse. Elle a noté que sur plus de 200 questions qui ont été posées, toutes ont donné des réponses favorables. Je pense donc que cela va dans le sens de notre bonne gestion des deniers publics de la Mairie. Quand M. MARGAIN sera là, je me ferai fort de lui redonner l'ensemble des éléments que vous lui aurez déjà rapportés scrupuleusement. Qu'il sache que nous lui redirons. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Par ailleurs, je me permets d'assumer que, dans la période particulière dans laquelle nous sommes, je suis très heureuse d'avoir permis à des habitants du 12^e de partager une soirée agréable. J'ai été très émue d'entendre certains me dire qu'ils habitaient dans le 12^e depuis parfois plus de 30 ans et qu'ils n'étaient jamais venus au cirque. Je suis donc heureuse de pouvoir permettre que, chaque année, les habitants du 12^e découvrent, à l'occasion de ces vœux, des lieux de culture nouveaux qui sont souvent mis à disposition gratuitement - pas toujours - de la municipalité pour accueillir les habitants du 12^e arrondissement. Nous continuerons cette itinérance à chaque occasion importante. Quand je vois des cérémonies qui ont lieu parfois dans des gymnases un peu tristes, je suis heureuse que les habitants du 12^e aient eu le sourire ce soir-là.

Par ailleurs, je note que d'autres élus font des vœux dans des lieux qui peuvent parfois coûter très cher. Il m'a semblé, par exemple, que l'auditorium du musée du quai Branly était ouvert à la location à 30 000 € la soirée. Donc, j'espère que la présidente de la Région Île-de-France a aussi bien négocié avec le directeur du musée afin que les vœux de la Région Île-de-France ne soient pas fastueux, somptueux.

Mme TAPIERO, vous avez le droit de reprendre la parole. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je vous remercie pour ces réponses. C'est vrai que beaucoup d'habitants que nous avons croisés n'étaient pas allés au Cirque Phénix depuis son implantation sur ce site. Il n'en demeure pas moins que, dans la semaine ou les 15 jours précédents, il y a eu plusieurs représentations de cirque dont une au cirque Pinder regroupant les élus de la majorité ; une précédente et deux autres précédemment. Il n'est donc pas illogique que nous posions des questions. Il n'en demeure pas moins que si vous avez la gratuité d'une soirée de cirque, c'est sans doute qu'il y a une contrepartie et peut-être qu'il serait intéressant de la connaître. Mais, ce n'est pas l'objet de ce vœu. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous savez, nous discutons avec tous les acteurs culturels et économiques du 12^e arrondissement depuis longtemps en particulier, depuis les attentats de 2015. La première fois que j'ai rencontré M. PACHERIE, c'était justement à ce moment-là. Ils ont joué devant un chapiteau presque vide. Nous avons depuis travaillé avec eux à retrouver un public de proximité notamment, Jean-Luc ROMERO en est témoin, en proposant régulièrement des offres pour le pass culture pour les habitants du 12^e arrondissement qui sont près de 10 000 à être abonnés. Tous les acteurs culturels du

12^e arrondissement, dont le Cirque Phénix, proposent très régulièrement des offres pour les habitants du 12^e arrondissement. C'est un partenariat fructueux qui nous a permis d'arriver à cette belle soirée à laquelle le directeur était ravi de s'associer et d'accueillir les habitants du 12^e arrondissement venus en nombre ce soir-là. Je pense que j'en discuterai également directement avec M. MARGAIN car il a peut-être besoin qu'on lui raconte autrement que ce que vous avez pu lui dire puisque je crois qu'il n'avait pas pu assister à cette soirée. J'en discuterai directement avec lui.

Je crois que nous avons répondu à l'ensemble des questions. Je vous souhaite une bonne soirée. À bientôt. »

Madame la Maire lève la séance à 21 h 05.

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement de Paris.